

État des recommandations d'audit de 2014 à 2020

1.0 Résumé

Dans tous nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources, nous recommandons des mesures visant à favoriser la reddition de comptes, la transparence et la prestation de meilleurs services pour les Ontariens, et aussi à améliorer l'efficience et la rentabilité. Une partie importante du travail de notre Bureau consiste à évaluer les progrès accomplis par les ministères, les sociétés de la Couronne et les organismes du secteur parapublic (collectivement, les organismes) dans la mise en œuvre de ces mesures recommandées.

Deux ans après le dépôt de nos rapports d'audit, nous évaluons l'état des recommandations que les organismes ont accepté de mettre en oeuvre lors de l'audit initial (le **chapitre 1** du présent volume fait état de l'état des recommandations formulées dans notre Rapport annuel 2019). Une fois l'évaluation de deux ans terminée, nous continuons de suivre l'état de nos recommandations non mises en oeuvre pendant trois à cinq ans supplémentaires.

À la **section 4.0**, nous rendons compte également de l'état d'avancement des mesures recommandées par le Comité permanent des comptes publics (le Comité).

De 2014 à 2018, nous avons revu en tout 74 ministères, sociétés de la Couronne et organismes du secteur parapublic, et nous avons publié 71 rapports d'audit de l'optimisation des ressources dans lesquels nous avons recommandé 1.756 mesures (comparativement à 1 496 de 2013 à 2017) dans l'ensemble des rapports d'optimisation des ressources.

Nous avons fait les constatations suivantes dans le cadre de nos travaux de cette année :

- Les organisations n'évaluent pas avec exactitude l'état de leur mise en oeuvre des mesures recommandées. Selon les résultats de notre évaluation, sur les 289 mesures d'optimisation des ressources et les mesures recommandées par le Comité que les organismes ont autoévaluées comme étant « pleinement mises en oeuvre » cette année, seulement 138, ou 48 %, étaient acceptées comme pleinement mises en oeuvre. L'an dernier, nous avions accepté seulement 44, ou 24 %, des 186 mesures que les organisations avaient autoévaluées comme étant « pleinement mises en oeuvre ». Bien que les organisations aient déployé des efforts en 2021 pour mieux évaluer l'état de leurs mesures recommandées, des travaux dans ce domaine demeurent nécessaires.
- En règle générale, le taux de mise en oeuvre des mesures recommandées a augmenté entre notre audit de suivi après deux ans et le moment où nous avons évalué leur mise en oeuvre cette année, comme le montre la figure 1. Ce taux est passé de 41 % à 76 % pour les mesures recommandées en 2014; de 36 % à 61 % pour les mesures recommandées en 2015; de 34 % à 50 % pour les mesures recommandées en 2016;

Figure 1 : Aperçu du suivi des mesures recommandées dans nos rapports annuels de 2014 à 2018

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Suivi continu – Année	% de mesures pleinement mises en oeuvre	Nombre de mesures recommandées encore en suspens
Mesures recommandées en 2014		
Lors du suivi après deux ans (2016)	41	172
2017	49	144
2018	66	95
2019	70	83
2020	72	78
2021*	76	66
Mesures recommandées en 2015		
Lors du suivi après deux ans (2017)	36	176
2018	52	133
2019	54	126
2020	56	120
2021*	61	107
Mesures recommandées en 2016		
Lors du suivi après deux ans (2018)	34	259
2019	41	229
2020	45	211
2021	50	192
Mesures recommandées en 2017		
Lors du suivi après deux ans (2019)	31	245
2020	34	235
2021	39	216
Mesures recommandées en 2018		
Lors du suivi après deux ans (2020)	42	240
2021	48	214

^{*} L'état de la mise en oeuvre était fondé sur les autoévaluations des organisations.

de 31 % à 39 % pour les mesures recommandées en 2017; et de 42 % à 48 % pour les mesures recommandées en 2018.

• Bien que les taux de mise en oeuvre affichent généralement une hausse, cette année, ils n'ont augmenté que de façon minime, soit de 4 % à 6 %, entre 2020 et 2021. Comme on le voit dans la figure 1, le taux de mise en oeuvre des mesures recommandées par les Rapports annuels 2014 à 2018 s'est accru de seulement 4 % à 6 %; entre 2020 et 2021, pour chaque année du rapport annuel. Toutefois, dans certains cas, cela était attribuable à des changements de programme potentiels et à des stratégies à long terme, ou à la création de nouvelles organisations. Certains organismes attribuent aussi la progression plus lente de la mise en oeuvre des mesures recommandées cette année à la pandémie de COVID-19 et à son impact continu sur leurs activités régulières.

- On continue de tarder à mettre en oeuvre les recommandations à court terme. Nous considérons les mesures recommandées comme étant à court terme si elles peuvent raisonnablement être mises en oeuvre dans un délai de deux ans. Le taux de mise en oeuvre de ces mesures recommandées demeure inférieur aux prévisions. Voici les proportions de mesures recommandées à court terme qui demeurent en suspens : 17 % des mesures recommandées en 2014 (il y a 7 ans), 33 % de celles de 2015 (il y a 6 ans), 43 % de celles de 2016 (il y a 5 ans), 56 % de celles de 2017 (il y a 4 ans) et 48 % de celles de 2018 (il y a 3 ans). Nous nous serions attendus à ce que toutes ces mesures recommandées aient maintenant été en oeuvre.
- les mesures recommandées concernant les rapports publics, l'accès aux soins ou aux services, l'efficacité et l'affectation des ressources financières sont celles qui affichent les taux de mise en oeuvre les plus bas. À la suite d'un examen de toutes les mesures recommandées de 2014 à 2018, nous avons constaté que celles portant sur les rapports publics, l'accès aux soins ou aux services, l'efficacité et l'affectation des ressources financières présentent un taux de mise en oeuvre plus faible que les autres. Voici quelques exemples de mesures recommandées qui sont toujours en suspens relativement à ces catégories :
 - Dans notre rapport de 2015 sur le Programme d'inspection de la qualité des foyers de soins de longue durée, nous avions recommandé que le ministère des Soins de longue durée résume et déclare le nombre de cas de nonconformité relevés dans les foyers individuels et à l'échelle provinciale, et le moment où des correctifs ont été apportés afin que le public obtienne de meilleurs renseignements pour prendre des décisions au sujet des foyers de soins de longue durée.
 - Dans notre rapport de 2017 sur les centres de santé communautaire, nous avions recommandé que les réseaux locaux

- d'intégration des services de santé examinent le financement général de fonctionnementde chaque centre de santé communautaire pour s'assurer que le financement est proportionnel à la complexité des patients, au nombre de personnes servies, à la géographie et à d'autres facteurs pertinents.
- Dans notre rapport de 2018 sur le programme Ontario au travail, nous avions recommandé que pour tenir les gestionnaires de services municipaux responsables de l'exécution du programme Ontario au travail conformément aux exigences du programme et pour améliorer les résultats du programme, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires mette à jour ses contrats avec les gestionnaires de services afin d'y inclure des indicateurs de rendement supplémentaires et des cibles importantes pour mesurer les progrès réalisés par les gestionnaires de services pour aider les bénéficiaires du programme Ontario au travail à trouver un emploi et à devenir autonomes.
- Certaines organisations réussissent mieux que d'autres à mettre en oeuvre nos recommandations. Nous avons noté que 18 organismes, principalement des sociétés de la Couronne et des organismes du secteur parapublic, avaient pleinement mis en oeuvre au moins 75 % des mesures recommandées dans nos rapports annuels de 2014 à 2018. Ces organismes comprenaient des hôpitaux communautaires, des hôpitaux psychiatriques, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, Waterfront Toronto, la Commission de l'énergie de l'Ontario, le Secrétariat du Conseil du Trésor et certaines universités.
- Certains organismes tardent à mettre en oeuvre les mesures que nous avons recommandées. Nous avons constaté que plusieurs des organismes audités tardaient à mettre en oeuvre les mesures recommandées,

et que bon nombre des mêmes mesures recommandées désignées en suspens l'an dernier le demeurent en 2021. Nous exhortons ces organismes à poser les gestes nécessaires afin de mettre en œuvre les mesures recommandées lorsqu'elles ont pris l'engagement de le faire lors de notre audit initial. On peut noter en particulier les faibles taux de mise en œuvre et le nombre élevé de mesures recommandées en suspens dans le cas des organismes suivants :

- Le ministère de la Santé a la responsabilité de mettre en oeuvre 366 mesures recommandées dans 20 rapports d'audit différents faisant partie de nos rapports annuels de 2014 à 2018. À l'heure actuelle, 237 de ces mesures recommandées (65 %) demeurent en suspens. Un exemple de recommandation en suspens figure dans notre rapport de 2016 sur le logement et les services de soutien pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale; nous avons recommandé que le Ministère collabore avec les organismes de logement pour déterminer le profil des clients qui sont aptes à faire la transition vers d'autres formes de logement et élabore un plan de transition pour ces clients.
- Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires devait mettre en oeuvre 116 mesures recommandées dans le cadre de 6 audits effectués entre 2014 et 2018. À l'heure actuelle, 74 de ces mesures (64 %) demeurent en suspens. Les audits qui comptent le plus grand nombre de mesures recommandées en suspens sont ceux qui ont porté sur le programme Ontario au travail dans notre *Rapport annuel 2018*, dont 32 mesures sur 34 (94 %) sont encore en suspens, et sur les services d'établissement et d'intégration pour les nouveaux arrivants dans notre Rapport annuel 2017, où 17 mesures sur 22 (77 %) demeurent en suspens. Un exemple de mesure recommandée en suspens figure dans notre rapport de 2018 sur le programme Ontario au

- travail. Nous avons recommandé que lorsque les bénéficiaires sont jugés inadmissibles au programme Ontario au travail, le ministère prenne les mesures appropriées pour mettre fin à leurs paiements et recouvrer les trop-payés afin que seules les personnes admissibles reçoivent une aide financière du programme Ontario au travail.
- Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs doit mettre en oeuvre 78 mesures recommandées dans 4 rapports d'audit des années 2014 à 2018. Il y a encore 47 de ces mesures (60 %) qui demeurent en suspens. La majorité des mesures en suspens ont été recommandées dans deux rapports publiés en 2016, sur les autorisations environnementales et sur les évaluations environnementales, respectivement. Un exemple de recommandation en suspens figure dans notre rapport de 2016 sur les évaluations environnementales, dans lequel nous avions recommandé que le Ministère mette la dernière main à sa ligne directrice sur l'évaluation des effets cumulatifs des projets dès que possible. La ligne directrice devrait s'appliquer aux évaluations environnementales exhaustives et rationalisées afin que les effets cumulatifs des projets soient évalués pour prévenir ou minimiser les dommages à l'environnement.
- Le ministère du Solliciteur général doit mettre en oeuvre 57 mesures recommandées dans 2 rapports d'audit, intitulés respectivement Gestion des situations d'urgence en Ontario (2017) et Services correctionnels communautaires pour adultes et Commission ontarienne des libérations conditionnelles (2014). Il y a encore 39 de ces mesures (68 %) qui demeurent en suspens. Un exemple de recommandation en suspens figure dans notre rapport de 2017 sur la gestion des situations d'urgence en Ontario, dans lequel nous

avions recommandé que le Ministère, par l'entremise du Bureau provincial de gestion des situations d'urgence, collabore avec les ministères pour évaluer l'efficacité de son programme d'éducation et de sensibilisation du public afin d'informer les Ontariens au sujet de la façon de se préparer à une situation d'urgence, comme les phénomènes météorologiques ou les pannes d'électricité, et de les informer des risques à connaître. Une autre mesure recommandée en suspens exigeait que le Ministère, par l'entremise du Bureau provincial de gestion des situations d'urgence, collabore avec les ministères pour mettre en oeuvre une stratégie pluriannuelle fondée sur des événements comportant des risques élevés et des conséquences graves, qui prévoit la vérification périodique, selon diverses méthodes, de l'efficacité des plans de mesures d'urgence.

- Certains organismes ont également tardé à mettre en oeuvre les mesures recommandées par le Comité permanent des comptes publics (le Comité). Nous avons constaté que les organisations suivantes ont progressé lentement dans la mise en oeuvre des recommandations du Comité :
 - Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires est chargé de mettre en oeuvre 54 mesures recommandées dans 2 rapports du Comité, dont 93 % demeurent en suspens.
 - Le ministère de la Santé est responsable de la mise en oeuvre de 142 mesures recommandées dans 7 rapports du Comité, et plus des deux tiers d'entre elles demeurent en suspens.
 - Infrastructure Ontario est responsable de la mise en oeuvre de 39 mesures recommandées dans 2 rapports du Comité, dont 46 % demeurent en suspens.

2.0 Méthode d'évaluation de la mise en oeuvre

Nous avons recommandé un total de 1.756 mesures dans nos *rapports annuels de 2014 à 2018*. À la lumière de notre examen de cette année, nous avons convenu avec les organismes que 57 de ces mesures « ne s'appliquent plus », principalement en raison de modifications législatives aux termes desquelles les mesures en question ne relevaient plus de ces organismes. Cela laisse donc 1 699 mesures recommandées.

Nous avons demandé aux organismes d'évaluer eux-mêmes leurs progrès, au 31 mars 2021, dans la mise en œuvre des mesures encore en suspens, et de fournir des documents à l'appui de leurs évaluations.

Notre examen a comporté des enquêtes et l'étude des documents justificatifs, de manière à obtenir l'assurance que chaque mesure recommandée avait bel et bien été pleinement mise en oeuvre. Au besoin, nous avons effectué des analyses portant sur des échantillons de mesures pour en déterminer l'état de mise en oeuvre.

Nous avons aussi examiné des renseignements et des documents concernant les mesures recommandées qui ont été jugées « non pertinentes » et qui « ne seront pas mises en oeuvre », afin de déterminer le caractère raisonnable de la justification.

Nous avons mené nos travaux entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2021, et nous avons obtenu des entités auditées une déclaration écrite selon laquelle elles avaient fourni à notre Bureau une mise à jour complète sur l'état des recommandations que nous avions formulées dans nos audits initiaux. La **figure 2** présente le calendrier de nos travaux de suivi des mesures recommandées dans nos rapports antérieurs.

Étant donné que ce suivi ne constitue pas un audit, nous ne pouvons être absolument certains que les mesures recommandées ont été mises en oeuvre de façon efficace.

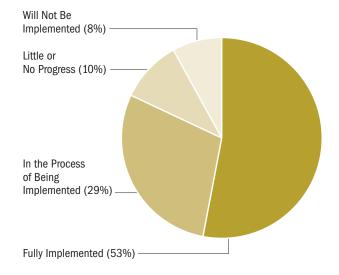
Figure 2 : Travaux de suivi continu - Calendrier annuel

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Période	Travaux de suivi
De janvier au début de février	Envoyer des lettres préalables aux sous-ministres, aux sous-ministres adjoints, aux présidents-directeurs généraux/présidents et aux vice-présidents
	 Envoyer la liste des mesures recommandées en suspens aux ministères, aux sociétés de la Couronne et aux organismes du secteur parapublic (collectivement, les organismes)
Du début de février à la fin de mars	Obtenir des renseignements sur l'état de mise en oeuvre et des documents à l'appui auprès des organismes à propos des mesures en suspens, la date limite étant le 31 mars
Avr. à oct.	Mener des travaux en collaboration avec les organismes concernés afin de recueillir des renseignements pertinents et suffisants aux fins de déterminer l'état de mise en oeuvre des mesures
	 Examiner les documents à l'appui relativement à chaque mesure recommandée; Dans certains cas, mener des analyses portant sur des échantillons pour déterminer avec exactitude l'état de mise en oeuvre des mesures recommandées.
	• Publier les sommaires définitifs sur l'état de mise en oeuvre pour chaque rapport, une fois terminés les travaux de suivi continu et les discussions avec la direction, le cas échéant
	 Obtenir confirmation des organismes à propos des sommaires définitifs sur l'état de mise en oeuvre Obtenir des lettres de déclaration signées par la direction des organismes
Nov. à déc.	 Établir un rapport consolidé de suivi continu Ce rapport est inclus dans le rapport annuel du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario qui est déposé à l'Assemblée législative

Figure 3 : État de la mise en oeuvre des mesures recommandées dans nos rapports annuels de *2014* à *2018*, au 31 mars 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario



3.0 Constatations détaillées du suivi des recommandations des audits de l'optimisation des ressources

3.1 Une certaine amélioration notée dans le taux de mise en oeuvre intégrale des recommandations ayant fait l'objet d'un suivi l'an dernier

Parmi les 1 699 mesures recommandées que nous prévoyions mettre en oeuvre dans nos *Rapports annuels 2014* à *2018*, nous avons constaté que 82 % avaient été pleinement mises en oeuvre ou étaient en voie de l'être (83 % pour 2020 dans les *rapports annuels 2013* à *2017*); comme le montre la **figure 3**, quelque 53 % avaient été pleinement mises en oeuvre; 29 % étaient encore en voie de mise en oeuvre; 10 % avaient fait peu ou pas de progrès à cet égard; et dans une proportion de 8 %, des organismes

ont déterminé que les recommandations ne seraient pas mises en oeuvre (comme il est expliqué à la section 3.8).

Le taux de mise en oeuvre intégrale des 1 338 mesures recommandées dont nous prévoyions la mise en oeuvre après la publication de nos *rapports annuels de 2014, 2015, 2016 et 2017* a augmenté, passant de 50 % en 2020 à 55 % en 2021.

Pour la première fois cette année, 418 mesures recommandées dans notre *Rapport annuel 2018* ont été incluses dans notre travail de suivi continu. À l'heure actuelle, 48 % de ces mesures ont été pleinement mises en oeuvre, ce qui représente une augmentation par rapport au taux indiqué dans notre *Rapport annuel 2020* (42 %), après le suivi que nous avons effectué 2 ans après leur publication.

La **figure 4** présente une ventilation détaillée de l'état des mesures recommandées dans nos rapports annuels de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

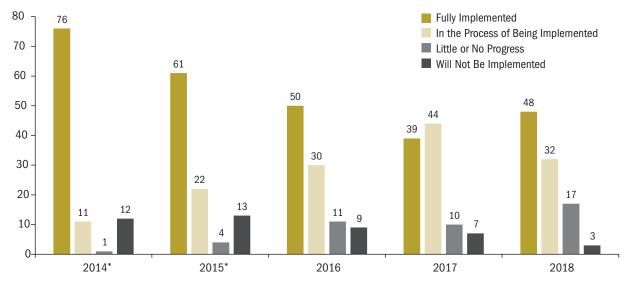
Il est fait état des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mesures recommandées dans chacun de nos *rapports annuels 2014, 2015, 2016, 2017* et *2018* dans la **figure 5**, à commencer par le suivi initial de deux ans ainsi qu'en 2017, 2018, 2019, 2020

et 2021, c'est-à-dire depuis que nous faisons un suivi des taux de mise en oeuvre au-delà du suivi initial aux deux ans. Le taux de mise en oeuvre intégrale par les ministères, les sociétés de la Couronne et les organismes du secteur parapublic à compter de notre audit de suivi de deux ans a poursuivi sa tendance à la hausse, passant de 41 % à 76 % pour les mesures recommandées en 2014; de 36 % à 61 % pour celles recommandées en 2015; de 34 % à 50 % pour celles recommandées en 2016; de 31 % à 39 % pour celles recommandées en 2017; et de 42 % à 48 % pour celles recommandées en 2018.

Comme le montre la **figure 5**, le taux de mise en oeuvre intégrale des mesures recommandées a augmenté de 2020 à 2021. Toutefois, la mise en oeuvre accrue entre ces deux années a été minime et a varié de 4 % à 5 % pour chaque année du rapport annuel. Dans certains cas, les mesures recommandées sont demeurées en suspens en raison de modifications apportées aux programmes et aux stratégies à long terme. Certains organismes, comme le ministère de la Santé, le ministère des Soins de longue durée et le ministère de l'Éducation, attribuent la progression plus lente de la mise en oeuvre des mesures

Figure 4 : État de la mise en oeuvre des mesures recommandées dans nos rapports annuels de *2014* à *2018*, au 31 mars 2021





^{*} L'état de la mise en oeuvre était fondé sur les autoévaluations des organisations.

		Taux de mise en oeuvre (%)						
Année du rapport annuel	Nombre	Au moment du suivi après deux ans	Suivi continu 2017	Suivi continu 2018	Suivi continu 2019	Suivi continu 2020	Suivi continu 2021	
2014	294	41	49	66	70	72	76¹	
2015	276	36	s.o.2	52	54	56	61¹	
2016	408	34	s.o.2	s.o.2	41	45	50	
2017	360	31	s.o.2	s.o.2	S.O. ²	34	39	
2018	418	42	s.o.2	s.o.2	s.o.2	s.o.2	48	

Figure 5 : Progrès en vue de la mise en oeuvre intégrale des mesures recommandées dans nos rapports annuels de 2014 à 2018

- 1. L'état de la mise en oeuvre était fondé sur les autoévaluations des organisations.
- 2. Les mesures recommandées dans nos rapports annuels de 2015 et 2018 n'ont pas fait l'objet de notre suivi continu lors de ces années.

recommandées cette année aux répercussions continues de la pandémie de COVID-19 sur leurs activités régulières.

Ainsi que cela est indiqué à **l'annexe 1**, sur les 57 organismes visés par des mesures recommandées dans nos rapports annuels de 2014 à 2017, 17 avaient pleinement mis en oeuvre au moins 75 % des mesures en question. Ces organismes comprennent 4 hôpitaux psychiatriques (100 %), la Commission de l'énergie de l'Ontario (91 %), l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (88 %), le Secrétariat du Conseil du Trésor (87 %), 3 hôpitaux (87 %), le ministère de l'Infrastructure (80 %), 2 universités (77 %), Metrolinx (76 %) et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (75 %).

Les organismes qui ont le plus amélioré la mise en oeuvre des mesures recommandées cette année par rapport à l'an dernier comprennent le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, le ministère de l'Infrastructure, le ministère des Transports, Agricorp et trois universités.

Bien que le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales se soit amélioré dans la mise en oeuvre des mesures recommandées, il a tout de même mis en oeuvre moins de 50 % des mesures recommandées dans les *rapports annuels* de 2014 à 2017.

Les organismes suivants ont également mis en oeuvre moins de 50 % des mesures recommandées

dans nos *Rapports annuels 2014* à *2017*: le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, le ministère du Solliciteur général, le ministère de la Santé, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, le ministère des Soins de longue durée, le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, les réseaux locaux d'intégration des services de santé, le ministère des Affaires municipales et du Logement, le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire ainsi que certains conseils scolaires et des sociétés d'aide à l'enfance.

Le Comité permanent des comptes publics (le Comité) pourrait utiliser ce rapport pour tenir les ministères, les sociétés de la Couronne et les organismes du secteur parapublic comptables des mesures recommandées qu'ils se sont engagés à mettre en oeuvre. Nous avons formulé des questions (annexe 2) que le Comité pourrait envisager d'utiliser pour tenir les organismes responsables de la mise en oeuvre de certaines mesures recommandées clés dans nos rapports antérieurs et qui demeurent en suspens.

3.2 Répercussions positives des recommandations mises en œuvre sur les Ontariens

Bon nombre des mesures recommandées dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources

de 2014 à 2018 qui ont été pleinement mises en œuvre avaient trait à des domaines ou à des aspects où il était possible de fournir plus efficacement les services ou d'utiliser les deniers publics de manière plus économique et plus efficiente.

Voici quelques exemples de mesures recommandées qui ont été mises en oeuvre récemment :

- Les organismes de services de santé mentale pour les enfants et les jeunes ont examiné et amélioré leurs processus de surveillance de la prestation des services de santé mentale en évaluant et en mettant en oeuvre des examens périodiques d'assurance de la qualité des dossiers dans les organismes afin que les enfants et les jeunes reçoivent des services appropriés et efficaces.
- Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences a déployé des efforts soutenus de surveillance des centres qui ne peuvent ou bien satisfaire à la norme provinciale minimale de qualité, ou bien obtenir la cote ciblée au chapitre de l'efficacité, du service à la clientèle et de l'efficience. Le Ministère a également intensifié ses efforts de surveillance en veillant à ce que des mesures correctives soient prises dans les délais établis afin que les Ontariens qui cherchent à obtenir des services d'emploi et de formation reçoivent des services de qualité.
- Le Bureau du Tuteur et curateur public a évalué la pertinence de sa stratégie de placement actuelle, qui comprenait trois fonds distincts comportant divers risques, en fonction des besoins de ses clients en matière d'investissement. Le Bureau a élaboré un plan pour réviser la stratégie au moyen d'autres options de placement afin de mieux servir les intérêts financiers des clients sous tutelle et des héritiers des successions.
- Le ministère de la Santé a pris des mesures appropriées et opportunes contre les fournisseurs et les autorisateurs qui enfreignent les politiques du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (comme le recouvrement des trop-payés auprès des fournisseurs et la résiliation du statut d'inscription des fournisseurs et des

- autorisateurs auprès du Ministère) afin de repérer et de décourager toute utilisation inappropriée ou abusive du financement du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels.
- Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a fourni aux agriculteurs l'information et les outils nécessaires pour leur permettre d'estimer raisonnablement leurs paiements d'Agri-stabilité.
- Les grands hôpitaux communautaires ont mis en place des fonctions de déconnexion automatique adéquates pour les ordinateurs et les systèmes d'information qui contiennent des renseignements sur les patients afin de protéger la sécurité des patients et leurs renseignements personnels sur la santé.

3.3 Des recommandations portant sur d'autres domaines et enjeux importants pour les Ontariens n'ont pas été mises en oeuvre

Nous demeurons préoccupés par le fait que certaines des mesures recommandées il y a cinq ans ou plus n'ont toujours pas été mises en oeuvre. Plus précisément, 24 % des 294 mesures recommandées en 2014 (il y a 7 ans), 39 % des 276 mesures recommandées en 2015 (il y a donc 6 ans) et 50 % des 408 mesures recommandées en 2016 (il y a 5 ans) demeurent en suspens (**figure 5**). Nous nous serions attendus à ce que toutes ces mesures recommandées soient maintenant en oeuvre.

Bon nombre des mesures recommandées dans nos *rapports annuels 2014* à *2016* qui ne sont pas encore mises en oeuvre portent sur des domaines ou des enjeux importants pour les Ontariens, comme la santé mentale, le logement, les soins de santé et les soins de longue durée. Voici quelques exemples :

 Dans notre rapport de 2016 sur la santé mentale des enfants et des jeunes, nous avions recommandé que le ministère de la Santé accélère la création de chemins d'accès clairs et coordonnés aux services de santé mentale de base pour que les enfants et les jeunes soient mis en lien avec

Figure 6 : Mesures à court terme recommandées¹ qui demeurent en suspens

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Année du rapport annuel	Nombre	% en suspens en 2017	% en suspens en 2018	% en suspens en 2019	% en suspens en 2020	% en suspens en 2021
2014	220	39	25	22	20	17 ²
2015	204	s.o.3	44	41	39	33 ²
2016	303	s.o.3	s.o.3	52	48	43
2017	252	s.o.3	s.o.3	s.o.3	64	56
2018	344	s.o.3	s.o.3	s.o.3	s.o.3	48

- 1. Les mesures à court terme sont celles que l'on peut raisonnablement mettre en oeuvre dans un délai de deux ans.
- 2. L'état d'avancement de la mise en oeuvre était fondé sur l'état d'avancement autoévalué des organisations.
- 3. Les mesures recommandées dans nos rapports annuels de 2015, 2016, 2017 et 2018 n'ont pas fait l'objet de notre suivi continu lors de ces années.

le bon service, peu importe où ils présentent leurs demandes.

- Dans notre rapport de 2016 sur le logement et les services de soutien pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale (services communautaires), nous avions recommandé que le ministère de la Santé établisse un objectif quant au nombre de logements avec services de soutien en santé mentale dont la province devrait disposer et quant aux échéanciers pour veiller à ce que les ressources limitées disponibles soient affectées à l'échelle de la province afin de répondre aux besoins en matière de logement des personnes ayant une maladie mentale.
- Dans notre rapport de 2016 sur les services des hôpitaux psychiatriques spécialisés, nous avions recommandé que le ministère de la Santé et les réseaux locaux d'intégration des services de santé établissent le nombre de lits psychiatriques de longue durée nécessaires dans chaque région de la province pour répondre à la demande des Ontariens concernant ces services de santé mentale et pour améliorer l'accès aux services de santé mentale le plus près possible de leurs propres collectivités.
- Dans notre rapport de 2015 sur le Programme d'inspection de la qualité des foyers de soins de longue durée, nous avions recommandé que le ministère des Soins de longue durée veille à ce que les foyers de soins de longue durée rendent

- compte de leur performance en surveillant leur rendement à l'aide des résultats des inspections. Cette mesure recommandée a également été mentionnée comme étant toujours en suspens dans notre rapport de suivi continu de 2020 déposé dans notre *Rapport annuel 2020*; elle demeure en suspens pour l'année en cours.
- Dans notre rapport de 2014 sur l'immunisation, nous avions recommandé que le ministère de la Santé établisse des taux provinciaux de couverture ciblés par l'immunisation pour tous les vaccins et vérifie s'ils sont atteints pour encourager des taux de couverture vaccinale plus élevés et l'atteinte des seuils d'immunité collective et protéger ainsi la population contre la transmission de maladies évitables par vaccination.

3.4 La mise en oeuvre des recommandations à court terme prend plus de temps que prévu

Aux fins d'analyse, notre Bureau a classé les mesures recommandées qui étaient en suspens au moment de l'audit en fonction de délais que nous estimions raisonnables pour leur mise en oeuvre par les ministères, les sociétés de la Couronne et les organismes du secteur parapublic, soit deux ans (à court terme) ou cinq ans (à long terme).

Environ 80 % de l'ensemble des mesures recommandées dans nos *rapports annuels 2014*

à 2018 ont été classées dans la catégorie des recommandations à court terme. La **figure 6** fait état du nombre de mesures à court terme recommandées dans nos *rapports annuels 2014* à 2018 et du pourcentage de mesures qui étaient encore en suspens lors de chacune de nos années de suivi, soit en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

Bien que le pourcentage de mesures à court terme en suspens ait diminué pour chaque année de rapport annuel, il demeure que cette situation perdurait pour 17 % des 220 mesures recommandées en 2014, 33 % des 204 mesures recommandées en 2015, 43 % des 303 mesures recommandées en 2016, 56 % des 252 mesures recommandées en 2017 et 48 % des 344 mesures recommandées en 2018. Nous nous serions attendus à ce que toutes les mesures à court terme recommandées dans nos *rapports annuels 2014* à *2018* soient maintenant mises en oeuvre. De plus, comme on peut le voir à la **figure 6**, la baisse du pourcentage des mesures à court terme en suspens entre 2020 et 2021 a été minime, variant entre 3 % et 8 %.

3.5 Certains organismes continuent de progresser lentement dans la mise en oeuvre des mesures recommandées

La figure 7 montre les taux de mise en oeuvre pour les 74 ministères, sociétés de la Couronne et organismes du secteur parapublic que nous avons audités et qui sont inclus dans les rapports annuels 2014 à 2018. De ces organismes, 18 avaient pleinement mis en oeuvre au moins 75 % des mesures recommandées, 24 l'avaient fait pour 50 % à 74 % des mesures recommandées, 30, pour 25 % à 49 % des mesures recommandées, et 2, pour moins de 25 % des mesures recommandées. On peut noter en particulier les faibles taux de mise en œuvre et le nombre élevé de mesures recommandées en suspens dans le cas des organismes suivants :

Ministère de la Santé

Le ministère de la Santé a accepté la responsabilité de mettre en oeuvre 366 mesures recommandées dans 20 audits menés entre 2014 et 2018. À l'heure actuelle, 237 de ces mesures (65 %) demeurent en suspens, dont notamment les suivantes :

- Services d'IRM et de TDM—Des 26 mesures recommandées que nous avons émises en 2018, 100 % demeuraient en suspens. Bon nombre de ces mesures recommandées concernent l'accès aux soins ou aux services, la qualité des soins ou des services et la nécessité de recueillir ou d'analyser des données. Par exemple, nous avons recommandé que le ministère de la Santé collabore avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et les hôpitaux pour analyser et déterminer les motifs pour lesquels les temps d'attente varient beaucoup entre les RLISS pour les services d'IRM et de TDM, afin de veiller à ce que les patients aient un accès équitable à ces services partout dans la province.
- Services de logement et de soutien pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale (en milieu communautaire)–Sur les 33 mesures que nous avions recommandées en 2016, 32 (97 %) demeurent en suspens; la situation demeure essentiellement la même par rapport à notre examen de 2020. Bon nombre des mesures recommandées concernent l'efficacité et l'efficience de la coordination et de la prestation de logements avec services de soutien aux personnes atteintes de maladie mentale. Par exemple, nous avions recommandé que le ministère de la Santé collabore avec les organismes de logement pour déterminer le profil des clients qui sont prêts à faire la transition vers d'autres formes d'hébergement et pour élaborer un plan de transition pour ces clients.
- Factures des médecins—Sur les 29 mesures recommandées lors de notre audit de 2016, quelque 19 (66 %) demeuraient en suspens.

 Bon nombre de ces mesures recommandées ont trait à l'économie et à l'efficacité du processus de facturation des médecins en Ontario ainsi qu'à une

Figure 7 : Pourcentage de mesures recommandées dans nos rapports annuels de 2014 à 2018 qui étaient pleinement mises en oeuvre en mars 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Figure 7a : Organismes responsables de plus de 30 mesures recommandées	Taux de mise en oeuvre complète (%)	Taux de mise en oeuvre en cours (%)	Taux combiné (%)
Hôpitaux psychiatriques (4) ¹	100	0	100
Secrétariat du Conseil du Trésor	90	7	97
Hôpitaux (7) ²	81	18	99
Universités (3) ³	73	4	77
Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs	71	29	100
Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines ⁴	71	21	92
Metrolinx	71	15	86
Office des normes techniques et de la sécurité	69	31	100
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences	68	25	93
Ministère du Procureur général	63	34	97
Ministère de l'Éducation	63	14	77
Infrastructure Ontario	63	35	98
Municipalités (4) ⁵	54	46	100
Sociétés d'aide à l'enfance (7) ⁶	47	53	100
Réseaux locaux d'intégration des services de santé 7,8	44	19	63
Santé Ontario ⁹	43	28	71
Conseils scolaires (8) ¹⁰	43	48	91
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs	40	42	82
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	36	34	70
Ministère de la Santé	35	37	72
Ministère du Solliciteur général	32	49	81

Taux de mise en oeuvre d'au moins 75 % Taux de mise en oeuvre de 50 % à 74 % Taux de mise en oeuvre de 25 % à 49 % Taux de mise en oeuvre inférieur à 25 %

- 1. En 2021, les hôpitaux psychiatriques ont pleinement mis en oeuvre toutes les mesures recommandées. Ces hôpitaux sont : Le Centre de toxicomanie et de santé mentale, le Centre de sciences de la santé mentale Ontario Shores, les Services de santé Royal Ottawa et le Centre de soins de santé mentale Waypoint.
- 2. Hôpitaux, par rapport :
 - Fonctionnement des grands hôpitaux communautaires : Rouge Valley Health System : 100 %; Trillium Health Partners : 80 %; Hôpital régional de Windsor : 80 %.
 - Services d'IRM et de TDM Centre de santé Mackenzie : 100 %; Horizon Santé-Nord : 33 %; Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton : 33 %; Hôpital d'Ottawa : 33 %.
- 3. Universités : Université de Toronto : 78 %; Université McMaster : 76 %; Université de Waterloo : 63 %.
- 4. Après le 31 mars 2021, ce ministère se divise pour former le ministère de l'Énergie et le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts.
- 5. Municipalités : Ville de Windsor : 80 %, municipalité régionale de Peel : 56 %; district de Thunder Bay : 55 %, ville de Toronto : 27 %.
- 6. Sociétés d'aide à l'enfance : Districts de Sudbury et de Manitoulin : 57 %; Family and Children's Services of the Waterloo Region : 57 %; Toronto : 57 %; Durham : 43 %; Hamilton : 43 %; Simcoe Muskoka Family Connexions : 43 %; Family and Children's Services of Frontenac, Lennox and Addington : 29 %.
- 7. Le taux de mise en oeuvre pour les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) comprend des recommandations émanant des centres d'accès aux soins communautaires, qui font maintenant partie des RLISS. Les recommandations visant ces réseaux ont été formulées dans les cinq rapports d'audit suivants (les taux de mise en oeuvre sont également indiqués):

- RLISS Réseaux locaux d'intégration des services de santé : 69 %
- Centres d'accès aux soins communautaires Programme de soins à domicile : 56 %
- RLISS Centres de santé communautaire : 20 %
- Services d'IRM et de TDM 0 %
- Services des hôpitaux psychiatriques spécialisés : 0 %
- 8. Au 31 mars 2021, les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) demeuraient séparés de Santé Ontario. À compter du 1er avril 2021, les RLISS ont été transférés à Santé Ontario, qui a assumé la responsabilité de mettre en oeuvre les recommandations en suspens pour les RLISS. Cette responsabilité sera reflétée à compter de l'année de suivi continu 2022.
- 9. Le taux de mise en oeuvre indiqué pour Santé Ontario englobe des recommandations qui concernaient au départ Action Cancer Ontario, Cybersanté Ontario et Qualité des services de santé Ontario, qui font maintenant partie de Santé Ontario. Les recommandations ont été formulées dans les trois rapports d'audit subséquents, et les taux de mise en oeuvre sont les suivants :
 - Action Cancer Ontario Services de traitement du cancer : 68 %;
 - Cybersanté Ontario État de la mise en oeuvre des dossiers de santé électroniques : 50 %.
 - Qualité des services de santé Ontario Qualité des services de santé Ontario : 17 %.
- 10. Conseils scolaires, par rapport:
 - Gestion des ressources financières et humaines des conseils scolaires: Conseil de Hastings and Prince Edward: 57 %; Conseil catholique de Toronto: 48 %; Conseil catholique du Halton: 35 %; Conseil de Hamilton-Wentworth: 35 %.
 - Conseils scolaires Systèmes de TI et technologie en salle de classe : Conseil catholique de Waterloo : 60 %; Peel : 42 %; Toronto : 42 %; Algoma : 27 %.

Figure 7b : Organismes responsables de 11 à 30 mesures recommandées	Taux de mise en oeuvre complète (%)	Taux de mise en oeuvre en cours (%)	Taux combiné (%)
Commission de l'énergie de l'Ontario	91	0	91
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	91	9	100
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	88	8	96
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	75	20	95
Ministère des Transports	72	7	79
Consortiums de transport (3) ¹	70	11	81
Centres de services de santé mentale aux enfants et aux jeunes (4) ²	68	32	100
Ministère de l'Infrastructure	59	41	100
Ministère des Soins de longue durée	43	57	100
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales	42	50	92
Ministère des Collèges et Universités ³	38	31	69
Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	36	11	47
Ministère des Affaires municipales et du Logement	33	22	55
Aide juridique Ontario	33	43	76
Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire ⁴	31	54	85
Ontario Power Generation ⁵	11	89	100

Taux de mise en oeuvre d'au moins 75 % Taux de mise en oeuvre de 50 % à 74 % Taux de mise en oeuvre de 25 % à 49 % Taux de mise en oeuvre inférieur à 25 %

- 1. Consortiums de transport : Sudbury : 100 %; Peel : 67 %; Toronto : 44 %.
- 2. Centres de services de santé mentale aux enfants et aux jeunes : Centres de traitement Youthdale : 86 %; Centre pour enfants de Thunder Bay : 71 %; Services d'aide aux enfants et aux familles Kinark : 71 %; Services à l'enfance Vanier : 43 %.
- 3. En 2021, la responsabilité de quatre recommandations en suspens formulées dans notre rapport 2015 sur la propriété intellectuelle des universités a été répartie entre le ministère du Développement économique, la Création d'emplois et le Commerce et le ministère des Collèges et Universités en raison d'un transfert de responsabilité entre les ministères. À des fins de comparaison, les renseignements présentés pour l'année 2020 ont été ajustés de manière à refléter ce changement.
- 4. En 2021, les recommandations relatives à la Commission des affaires municipales de l'Ontario ont été transférées des Tribunaux décisionnels Ontario aux Tribunaux de l'aménagement du territoire de l'Ontario. Il reste dix mesures recommandées en suspens pour les Tribunaux de l'Ontario et 13 pour les Tribunaux de l'aménagement du territoire de l'Ontario. À des fins de comparaison, les renseignements présentés pour l'année 2020 ont été ajustés de manière à refléter ce changement.
- 5. Ontario Power Generation comprend le rapport de 2018 sur le projet de remise en état de la centrale nucléaire de Darlington.

Figure 7c : Organismes responsables de 1 à 10 mesures recommandées	Taux de mise en oeuvre complète (%)	Taux de mise en oeuvre en cours (%)	Taux combiné (%)
Commission ontarienne des libérations conditionnelles	67	0	67
Agricorp	63	13	76
Tribunaux décisionnels Ontario*	60	20	80
Ministère des Finances	33	67	100
Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance	0	50	50

Taux de mise en oeuvre d'au moins 75 %
Taux de mise en oeuvre de 50 % à 74 %
Taux de mise en oeuvre de 25 % à 49 %
Taux de mise en oeuvre inférieur à 25 %

* En 2021, les recommandations relatives à la Commission des affaires municipales de l'Ontario ont été transférées des Tribunaux décisionnels Ontario aux Tribunaux de l'aménagement du territoire de l'Ontario. Il reste dix mesures recommandées en suspens pour les Tribunaux de l'Ontario et 13 pour les Tribunaux de l'aménagement du territoire de l'Ontario. À des fins de comparaison, les renseignements présentés pour l'année 2020 ont été ajustés de manière à refléter ce changement.

meilleure surveillance et supervision. Par exemple, nous avons recommandé que le Ministère collabore avec l'Association des cardiologues de l'Ontario et le Réseau des soins cardiaques de l'Ontario pour évaluer l'efficacité du programme de l'Initiative sur la qualité des échocardiographies du Réseau des soins cardiaques de l'Ontario, qui vise à décourager l'utilisation inappropriée des services d'échographie cardiaque.

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a accepté la responsabilité de la mise en oeuvre de 116 mesures recommandées dans le cadre de 6 audits entre 2014 et 2018. À l'heure actuelle, 74 de ces mesures (64 %) demeurent en suspens. Les audits qui comptent le plus grand nombre de mesures recommandées en suspens sont ceux ayant porté sur le programme Ontario au travail dans notre *Rapport annuel 2018*, dont 32 mesures sur 34 (94 %) demeurent en suspens, et les services d'établissement et d'intégration pour les nouveaux arrivants dans notre *Rapport annuel 2017*,—dont 17 mesures sur 22 (77 %) sont encore en suspens.

Certaines des mesures recommandées en suspens portent sur l'efficacité et la nécessité d'une meilleure surveillance et supervision. Par exemple, dans notre audit du programme Ontario au travail, nous avions recommandé que lorsque les bénéficiaires sont jugés inadmissibles au programme Ontario au travail, le Ministère prenne les mesures appropriées pour mettre fin à leurs paiements et recouvrer les trop-payés afin que seules les personnes admissibles reçoivent une aide financière du programme Ontario au travail. Dans notre audit sur les services d'établissement et d'intégration pour les nouveaux arrivants, nous avions recommandé que le Ministère assurer une surveillance continue de ses services et fournisseurs de services afin de déceler les situations où les cibles et les attentes ne sont pas satisfaites et de prendre les mesures correctives qui s'imposent.

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a accepté la responsabilité de mettre en oeuvre 78 mesures recommandées dans 4 rapports d'audit publiés entre 2014 et 2018; quelque 47 de ces mesures (60 %) demeurent en suspens. La majorité des mesures en suspens étaient reliées aux rapports d'audit suivants :

• Autorisations environnementales – Sur les 30 mesures recommandées en 2016, 22 (73 %) étaient encore en suspens. Beaucoup d'entre elles concernaient des aspects comme l'efficacité et la nécessité d'exercer une meilleure surveillance et supervision. Par exemple, nous avons recommandé que le Ministère mette en place des processus pour exiger des émetteurs auto-inscrits

- qu'ils déclarent régulièrement des données sur les émissions.
- Évaluations environnementales—Sur les
 21 mesures que nous avions recommandées lors
 de cet audit en 2016, 15 (71 %) demeuraient en
 suspens. Bon nombre de ces mesures portaient sur
 des aspects comme l'efficacité et la gouvernance.
 Par exemple, nous avons recommandé au
 Ministère de finaliser sa ligne directrice pour
 évaluer les effets cumulatifs des projets. La ligne
 directrice devrait s'appliquer aux évaluations
 environnementales exhaustives et rationalisées
 afin que les effets cumulatifs des projets soient
 évalués pour prévenir ou minimiser les dommages
 à l'environnement.

Ministère de l'Éducation

Le ministère de l'Éducation a accepté la responsabilité de mettre en oeuvre 86 mesures recommandées dans 4 rapports d'audit parus entre 2014 et 2018; parmi ces mesures, 32 (soit 37 %) demeurent en suspens. Un nombre important d'entre elles ont été formulées dans les rapports d'audit suivants :

- Financement et surveillance des conseils scolaires par le Ministère—Au total, 17 des 21 mesures que nous avons recommandées en 2017 (81 %) demeurent en suspens. Beaucoup d'entre elles se rapportaient à la surveillance ou à la supervision des conseils scolaires et à des affectations de fonds par le Ministère. L'une de nos recommandations consistait pour le Ministère à achever son examen du processus que suivent les conseils scolaires qui envisagent de fermer des écoles, et à travailler avec les conseils pour répondre aux questions soulevées durant l'examen, de manière à disposer du niveau d'infrastructure matérielle requis pour répondre aux besoins courants et futurs.
- Transport des élèves—Sur les 10 mesures recommandées en 2015, 8 (80 %) demeurent en suspens. Certaines de ces mesures en suspens ont trait aux affectations de fonds et à la qualité des services. Par exemple, nous avons recommandé au Ministère de revoir sa formule de financement

actuelle pour le transport des élèves. La formule doit tenir compte des besoins locaux en matière de transport des conseils scolaires fondés sur le nombre d'usagers admissibles et l'utilisation des autobus par les consortiums, ainsi que de facteurs comme la géographie, l'accès à des services de transport en commun et le nombre d'élèves ayant besoin de services de transport (d'après la distance à parcourir, les besoins spéciaux, les programmes spéciaux et les dangers présents sur la route).

Ministère du Solliciteur général

Le ministère du Solliciteur général a accepté la responsabilité de mettre en oeuvre 57 mesures recommandées dans 2 rapports d'audit, intitulés respectivement Gestion des situations d'urgence en Ontario (2017) et Services correctionnels communautaires pour adultes et Commission ontarienne des libérations conditionnelles (2014). Il y a encore 39 de ces mesures (68 %) qui sont en suspens.

Beaucoup d'entre elles concernaient des aspects comme l'efficacité, la gouvernance et la nécessité d'exercer une meilleure surveillance et supervision. Par exemple, notre audit de la gestion des situations d'urgence en Ontario a recommandé que le Ministère, par l'entremise du Bureau provincial de gestion des situations d'urgence, collabore avec les ministères pour évaluer l'efficacité de son programme d'éducation et de sensibilisation du public afin d'informer les Ontariens de la façon de se préparer à une situation d'urgence, comme les phénomènes météorologiques ou les pannes d'électricité, et de connaître les risques pertinents. Dans un autre exemple, nous avions recommandé que le Ministère, par l'entremise du Bureau provincial de gestion des situations d'urgence, collabore avec les ministères pour mettre en oeuvre une stratégie pluriannuelle fondée sur des événements comportant des risques élevés et des conséquences graves, qui prévoit la vérification périodique, selon diverses méthodes, de l'efficacité des plans de mesures d'urgence.

Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences a accepté la responsabilité de la mise en oeuvre de 99 mesures recommandées dans 3 rapports d'audit, portant respectivement sur le Programme des candidats de l'Ontario (2014), sur Emploi Ontario (2016) et sur les services d'établissement et d'intégration pour les nouveaux arrivants (2017). Il y a encore 32 de ces mesures (32 %) qui sont en suspens.

La majorité de ces mesures recommandées portaient sur le domaine de l'efficacité. Par exemple, notre audit d'Emploi Ontario a recommandé que le Ministère élabore des stratégies qui permettraient un suivi auprès d'un plus grand nombre de participants 3, 6 et 12 mois après avoir reçu des services de tous les programmes d'emploi et de formation afin d'améliorer l'efficacité de ces programmes.

Santé Ontario

Santé Ontario a accepté la responsabilité de mettre en oeuvre 58 mesures recommandées dans 3 rapports d'audit, soit l'état de la mise en oeuvre des dossiers de santé électroniques (DSE), menés en 2016; les Services de traitement du cancer (2017) et Qualité des services de santé Ontario (2018). Il y a encore 33 de ces mesures (57 %) qui sont en suspens.

Beaucoup d'entre elles concernaient des aspects comme l'efficacité et la nécessité d'exercer une meilleure surveillance ou supervision. Par exemple, notre audit de Qualité des services de santé Ontario a recommandé que Qualité des services de santé Ontario (maintenant Santé Ontario), en collaboration avec le ministère de la Santé et les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), vérifie si les organismes de soins de santé mettent en oeuvre les idées de changement incluses par les organismes dans leurs plans d'amélioration pour les aider à atteindre leurs objectifs d'amélioration et pour déterminer si les idées ont donné lieu à une amélioration positive.

3.6 Faibles taux de mise en oeuvre des recommandations relatives aux rapports publics, à l'accès aux soins ou aux services, à l'efficacité et aux affectations de fonds

Nous avons classé les mesures que nous avons recommandées de 2014 à 2018 en catégories correspondant aux enjeux qui s'y rattachent, comme l'indique la **figure 8.**

Les catégories auxquelles sont associés les taux de mise en oeuvre les plus élevés sont celles des contrôles internes, de la conformité, de la technologie de l'information et de la gouvernance.

Les catégories affichant les taux de mise en oeuvre les plus faibles sont celles des rapports publics, de l'accès aux soins ou aux services, de l'efficacité et des affectations de fonds. Voici quelques exemples de mesures entrant dans ces catégories dont les taux de mise en oeuvre sont les plus bas :

- Dans notre rapport de 2015 sur le Programme d'inspection de la qualité des foyers de soins de longue durée, nous avions recommandé que le ministère des Soins de longue durée résume et déclare le nombre de cas de non-conformité relevés dans les foyers individuels et à l'échelle provinciale, et le moment où des correctifs ont été apportés afin que le public obtienne de meilleurs renseignements pour prendre des décisions au sujet des foyers de soins de longue durée.
- Dans notre rapport de 2017 sur le logement social et abordable, nous avions recommandé que le ministère des Affaires municipales et du Logement collabore avec les gestionnaires de services municipaux pour établir un nouveau processus d'établissement de l'ordre de priorité et de l'admissibilité axé sur les besoins qui prend en compte des renseignements pertinents, comme les biens dont les demandeurs sont propriétaires, pour déterminer qui devrait recevoir des subventions au logement social, afin que des ressources limitées soient utilisées pour aider les ménages qui ont les besoins les plus pressants.

- Dans notre rapport de 2017 sur les centres de santé communautaire, nous avions recommandé que les réseaux locaux d'intégration des services de santé examinent le financement général de fonctionnement de chaque centre de santé communautaire pour s'assurer que le financement est proportionnel à la complexité des patients, au nombre de personnes servies, à la géographie et à d'autres facteurs pertinents.
- Dans notre rapport de 2018 sur le programme
 Ontario au travail, nous avions recommandé
 que pour tenir les gestionnaires de services
 responsables de l'exécution du programme
 Ontario au travail conformément aux exigences
 du programme et pour améliorer les résultats du
 programme, le ministère des Services à l'enfance
- et des Services sociaux et communautaires mette à jour ses contrats avec les gestionnaires de services afin d'y inclure des indicateurs de rendement supplémentaires et des cibles importantes pour mesurer les progrès réalisés par les gestionnaires de services pour aider les bénéficiaires du programme Ontario au travail à trouver un emploi et à devenir autonomes.

Il y a encore des possibilités d'amélioration au chapitre des rapports publics, de l'accès aux soins ou aux services ainsi que de l'affectation des ressources financières dans une perspective d'optimisation des ressources.

Figure 8 : Taux de mise en oeuvre complète au 31 mars 2021 par catégorie¹ de mesures recommandées dans nos rapports annuels de *2014* à *2018*.

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Catégorie ¹	Nombre de mesures recommandées (A)	Nombre de mesures recommandées pleinement mises en oeuvre (B) ²	Taux de mise en oeuvre complète (B/A) (%)
Contrôles internes	44	37	84
Autre ³	7	5	71
Conformité	122	84	69
TI	71	47	66
Gouvernance	170	110	65
Ressources humaines	33	20	61
Surveillance ou supervision	274	156	57
Efficience	79	44	56
Qualité des soins ou des services	60	32	53
Éducation/promotion	51	26	51
Collecte/analyse de données	137	69	50
Application de la loi	53	26	49
Économies	173	83	48
Financement	63	27	43
Efficacité	235	96	41
Accès aux soins/services	75	27	36
Rapports publics	52	16	31

^{1.} Les mesures recommandées ont été classées dans une catégorie principale, mais il peut y avoir plus d'une catégorie applicable.

^{2.} Les états de la mise en œuvre pour 2014 et 2015 étaient fondés sur les autoévaluations de chaque organisation.

^{3.} La catégorie « autre » est composée de cinq mesures recommandées qui ont trait aux communications et deux qui sont liées à l'élaboration de stratégies.

3.7 Les mesures recommandées demeurent pertinentes et font l'objet d'un suivi même lorsque des changements sont apportés à l'orientation ou à la gouvernance du programme

Des changements peuvent être apportés à un programme entre le moment de la publication du rapport original d'audit de l'optimisation des ressources et le moment de notre suivi continu. Pour les rapports d'audit publiés dans nos Rapports annuels 2014 à 2018, nous avons relevé un certain nombre de changements importants dans les ministères, les organismes de la Couronne ou les organismes du secteur parapublic qui ont fait l'objet de nos audits. Ces modifications découlent d'un changement d'orientation du gouvernement qui a eu une incidence sur l'orientation d'un programme, d'un mandat ou de sa structure de gouvernance. Dans certains cas, des modifications législatives ont entraîné un changement dans l'orientation ou le mandat du programme. Des changements pourraient être apportés à la structure de gouvernance lorsque des organismes sont créés pour assumer les responsabilités d'organismes existants.

Lorsque de tels changements se produisent, de nombreux organismes évaluent eux-mêmes l'état des mesures recommandées comme « ne s'appliquant plus ». Toutefois, nous évaluons ces mesures recommandées pour déterminer si elles demeurent pertinentes. Lorsque les mesures recommandées demeurent pertinentes parce qu'elles transcendent les changements apportés, nous continuons d'assurer le suivi des mesures recommandées en suspens jusqu'à ce qu'elles soient entièrement prises. Lorsque les changements rendent les mesures recommandées désormais inapplicables, nous n'effectuons aucun autre travail de suivi.

Un exemple de changements dans lesquels nous avons évalué la pertinence continue des mesures recommandées figure dans le rapport sur les changements climatiques de 2016. Certaines mesures recommandées visaient le programme de

plafonnement et d'échange qui existait avant 2018. L'adoption de la Loi de 2018 annulant le régime de plafonnement et d'échange (la Loi) en 2018 a fait en sorte que bon nombre des mesures recommandées dans le cadre du programme de plafonnement et d'échange ont été jugées « non applicables ». Par conséquent, ces mesures ne sont plus suivies par notre Bureau. D'autre part, les autres mesures recommandées dans ce rapport demeurent pertinentes et nous continuons d'effectuer un suivi pour nous assurer qu'elles sont prises en compte. Parmi ces mesures recommandées qui demeurent pertinentes, mentionnons la recommandation du Ministère d'harmoniser les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario à ceux du gouvernement fédéral et d'informer régulièrement les Ontariens des risques particuliers et des réactions possibles aux effets des changements climatiques en Ontario.

3.8 Certaines recommandations ne seront pas mises en oeuvre

Des 1 699 mesures que nous avons recommandées entre 2014 et 2018 et qui devraient avoir été mises en oeuvre maintenant, 139 (dont 121 déjà notées l'an dernier) ne seront pas mises en oeuvre par les organismes concernés.

L'annexe 3 présente les 18 mesures additionnelles qui ne seront pas mises en oeuvre selon ce qu'ont indiqué les organismes responsables, de même que les explications à cet égard. Nous demeurons d'avis que ces mesures devraient être mises en oeuvre. Cinquante-cinq pour cent de ces mesures recommandaient des améliorations à l'économie ou visaient l'efficacité des programmes ou des services, ou encore la nécessité d'une meilleure surveillance ou supervision.

3.9 Les mesures recommandées en 2013 et qui demeurent en suspens ne font plus l'objet d'un suivi

À la fin de nos travaux de suivi continu en 2020, 11 ministères, sociétés de la Couronne et organismes du secteur parapublic n'avaient toujours pas mis en oeuvre 63 (soit 41 %) des mesures recommandées dans notre *Rapport annuel 2013*, plus de 7 ans après leur publication. Nous nous attendions à ce que la majorité d'entre elles aient maintenant été mises en œuvre. Nous ne faisons plus de suivi des mesures recommandées en 2013. Nous allons plutôt tenir compte des risques résiduels qui s'y rattachent dans le cadre de l'approche fondée sur le risque qui nous sert à sélectionner nos audits futurs.

Les mesures recommandées en 2013 qui n'ont toujours pas été mises en œuvre portaient notamment sur l'accès aux soins ou aux services, l'efficacité et les économies. Voici quelques exemples :

- Stratégie visant des écoles saines—Nous avions recommandé que le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires élaborent des stratégies uniformes et efficaces pour surveiller la conformité à la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, et plus particulièrement s'assurer que tous les produits vendus dans les écoles satisfont aux normes nutritionnelles de la politique.
- Services d'ambulance terrestre—Nous avions recommandé que le ministère de la Santé évalue l'efficacité des deux protocoles utilisés en Ontario pour établir l'ordre de priorité des appels et expédier les ambulances. Il doit notamment comparer la priorité de répartition déterminée par les protocoles avec l'évaluation du patient faite par les ambulanciers paramédicaux à leur arrivée sur les lieux et modifier les protocoles, au besoin, pour réduire la surévaluation excessive du degré de priorité des patients.
- Services de réadaptation dans les hôpitaux—
 Nous avions recommandé que le ministère
 de la Santé collabore avec les réseaux locaux
 d'intégration des services de santé pour établir un

- système coordonné à l'échelle provinciale pour les services de réadaptation intensive (à court terme) et lente (à long terme) à l'intention des patients hospitalisés, ainsi que pour tous les services offerts dans la collectivité aux patients externes.
- ServiceOntario-Nous avions recommandé à ServiceOntario d'effectuer une analyse complète des coûts et des revenus et d'élaborer une stratégie comprenant des échéanciers de restructuration de ses frais d'inscription pour s'assurer que les frais sont fixés à des niveaux qui ne sont pas excessifs, conformément aux exigences juridiques, et qui permettent le recouvrement des coûts.

4.0 Observations détaillées sur le suivi des recommandations formulées par le Comité permanent des comptes publics depuis 2015 jusqu'au début de 2020

Depuis 2015, notre Bureau aide le Comité permanent des comptes publics (le Comité) à faire le suivi de l'état d'avancement des mesures qu'il recommande aux organismes. Le Comité a formulé 517 recommandations de juin 2015 à mars 2020, et nous en avons fait le suivi dans nos *rapports annuels 2016* à *2020*. Ces mesures recommandées concernaient 28 ministères, sociétés de la Couronne et organismes du secteur parapublic, qui ont fait l'objet des 32 rapports du Comité énumérés à l'annexe 4.

À la lumière de l'examen que nous avons effectué cette année, nous avons convenu avec les entités auditées que 11 de ces mesures « ne s'appliquent plus », principalement en raison de modifications apportées aux lois ou politiques qui ont fait en sorte que les mesures en question ne relevaient plus de ces organismes. Nous avons donc effectué un suivi de 506 mesures recommandées.

La **figure 9** présente l'état général des mesures recommandées par le Comité de juin 2015 à mars 2020. Les organismes concernés avaient pleinement mis en œuvre 51 % de ces 506 mesures. Parmi les autres mesures, 28 % sont en voie d'être mises en oeuvre et 13 % faisaient l'objet de peu ou pas de progrès, et 8 % des organismes ont déterminé que les recommandations ne seraient pas mises en oeuvre (comme il est indiqué à la **section 4.4**).

La **figure 10** présente une ventilation de l'état de ces mesures recommandées entre juin 2015 et mars 2020, selon l'année où elles ont fait l'objet d'un premier suivi. Voici les taux de mise en oeuvre des mesures recommandées, par année : 88 % pour 2016; 62 % pour 2017; 49 % pour 2018; 66 % pour 2019; 30 % pour 2020.

Pour la première fois cette année, 164 mesures pertinentes recommandées par le Comité de février 2019 à mars 2020 ont été incluses dans notre travail de suivi continu. À l'heure actuelle, comme mentionné précédemment, 30 % de ces mesures recommandées avaient été pleinement mises en oeuvre.

Figure 9 : État de la mise en oeuvre des mesures recommandées par le Comité permanent des comptes publics de juin 2015 à mars 2020, au 31 mars 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

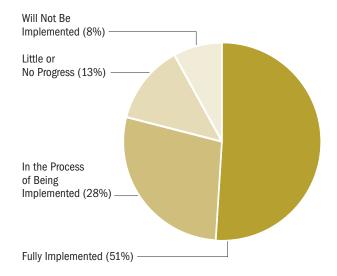
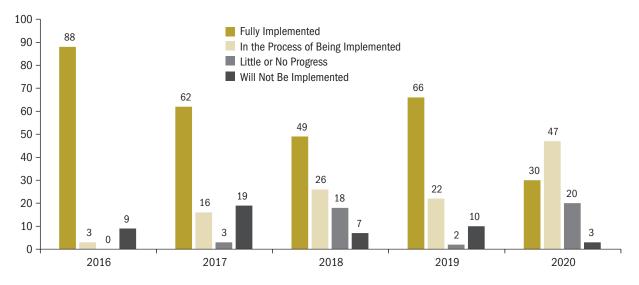


Figure 10 : État de la mise en oeuvre des mesures recommandées par le Comité permanent des comptes publics, selon l'année du rapport annuel

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario



4.1 Faible amélioration notée dans le taux de mise en oeuvre des recommandations du Comité et ayant fait l'objet d'un suivi l'année dernière

Dans notre Rapport annuel 2020, nous avons indiqué que le taux de mise en oeuvre des 387 mesures recommandées par le Comité de mars 2015 à mars 2019 était de 61 %. En 2021, ces mesures recommandées ont été pleinement mises en oeuvre dans une proportion de 63 %, soit une augmentation de seulement 2 %. Dans l'ensemble, en 2021, 79 % des mesures recommandées par le Comité entre juin 2015 et mars 2020 dont nous avons fait le suivi étaient pleinement mises en oeuvre ou en voie de l'être. De ce nombre, 51 % étaient pleinement mises en oeuvre, comme mentionné à la section 4.0 et à la figure 9.

Nous avons également noté une faible amélioration des taux de mise en oeuvre pour 6 des organismes qui ont fait l'objet d'un suivi l'an dernier (**figure 11**). Cela dit, pour la majorité des organismes, les taux de mise en oeuvre n'ont pas changé en 2021 par rapport à 2020. Comme il est mentionné à la **section 3.1**, certains organismes, comme le ministère de la Santé, le ministère des Soins de longue durée et le ministère de l'Éducation, attribuent le ralentissement de la mise en oeuvre des mesures recommandées par le Comité cette année aux répercussions continues de la pandémie de COVID-19 sur les activités régulières des organismes.

4.2 Certains organismes affichent un meilleur bilan que d'autres dans la mise en oeuvre des recommandations du Comité

La **figure 12** montre que, parmi les 28 organismes auprès desquels nous avons effectué un suivi cette année et qui ont fait l'objet des rapports du Comité déposés entre juin 2015 et mars 2020, 12 avaient pleinement mis en oeuvre au moins 75 % des mesures recommandées par le Comité.

Les six organismes suivants ont pleinement mis en oeuvre toutes les mesures que le Comité leur avait recommandées : Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, ministère de l'Infrastructure, Commission de l'énergie de l'Ontario, Rouge Valley Health Partners, Université McMaster et Université de Waterloo.

4.3 Certains organismes affichent de faibles taux de mise en oeuvre

Certains organismes ont tardé à mettre en oeuvre les mesures recommandées dans les différents rapports d'audit. La **figure 12** révèle que, tout comme en 2020, 16 organismes ont mis en oeuvre moins de 75 % des mesures recommandées par le Comité, dont 3 qui en ont mis en oeuvre moins de 25 %. On peut noter en particulier les faibles taux de mise en oeuvre et le nombre élevé de mesures recommandées en suspens dans le cas des organismes suivants :

- Le ministère de la Santé est responsable de mettre en oeuvre 142 mesures recommandées dans 7 rapports du Comité. Or, 65 % de ces mesures demeurent en suspens. Le rapport sur les services de traitement du cancer publié par le Comité en 2019 compte le plus grand nombre de mesures recommandées, soit 31, dont 45 % des mesures recommandées demeurent en suspens.
- Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires est responsable de mettre en oeuvre 54 mesures recommandées dans 2 rapports du Comité publiés en 2019 sur nos audits du programme Ontario au travail, et des services d'établissement et d'intégration pour les nouveaux arrivants. À l'heure actuelle, 93 % d'entre elles demeurent en suspens.
- Infrastructure Ontario est responsable de la mise en oeuvre d'un total de 39 mesures recommandées dans 2 rapports du Comité, dont 46 % demeurent en suspens.

Figure 11 : Augmentation du taux de mise en oeuvre complète de 2020 à 2021 pour les mesures recommandées par le Comité permanent des comptes publics entre juin 2015 et mai 2018

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Organisation ¹	Taux de mise en oeuvre complète, 2021 (%)	Taux de mise en oeuvre complète, 2020 (%)	Augmentation de 2020 à 2021 (%)
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences	36	20	16
Universités (5) ²	67	58	9
Hôpitaux (3) ³	87	83	4
Ministère des Soins de longue durée	52	48	4
Metrolinx	86	83	3
Ministère de la Santé	27	25	2
Santé Ontario ⁴	90	90	0
Secrétariat du Conseil du Trésor	90	90	0
Ministère des Transports	88	88	0
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	87	87	0
Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines ⁵	72	72	0
Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs	57	57	0
Ministère de l'Éducation	47	47	0
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	40	40	0
Ministère des Collèges et Universités	33	33	0
Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	22	22	0

- 1. Les quatre organismes qui avaient pleinement mis en oeuvre toutes les recommandations du Comité l'année dernière ne sont pas inclus dans le tableau : La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, Infrastructure Ontario, le ministère de l'Infrastructure et la Commission de l'énergie de l'Ontario.
- 2. Taux de mise en oeuvre dans les universités, par rapport :
 - a. Qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle : Institut universitaire de technologie de l'Ontario : 50 %; Université Brock : 25 %; Université de Toronto : 25 %.
 - b. Propriété intellectuelle des universités : Université McMaster : 100 %; Université de Toronto : 100 %; Université de Waterloo : 100 %.
- 3. Taux de mise en oeuvre dans les hôpitaux : Rouge Valley Health System : 100 %; Trillium Health Partners : 81 %; Hôpital régional de Windsor : 81 %.
- 4. Le taux de mise en oeuvre indiqué englobe des recommandations qui concernaient au départ Action Cancer Ontario, qui fait maintenant partie de Santé Ontario. De plus, au 31 mars 2021, les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) demeuraient séparés de Santé Ontario. Le 1er avril 2021, les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) sont transférés à Santé Ontario. À compter du 1er avril 2021, Santé Ontario a assumé la responsabilité de la mise en oeuvre des recommandations en suspens pour les RLISS. Cette responsabilité sera reflétée à compter de l'année de suivi continu 2022.
- 5. Après le 31 mars 2021, ce ministère s'est divisé pour former le ministère de l'Énergie et le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts.

4.4 Certaines recommandations du Comité ne seront pas mises en oeuvre

Sur les 506 mesures recommandées par le Comité, 40 (dont 38 relevées l'an dernier) ne seront pas mises en oeuvre. **L'annexe 5** présente les deux nouvelles mesures que les organismes concernés ont décidé

de ne pas mettre en oeuvre, ainsi que les raisons expliquant cette décision.

Nous demeurons d'avis que ces mesures devraient être mises en oeuvre. Les mesures recommandées exigent des organismes qu'ils améliorent la gouvernance et l'efficience ainsi que la production de rapports publics.

Figure 12 : Pourcentage de mise en oeuvre intégrale des mesures recommandées par le Comité permanent des comptes publics entre juin 2015 et mars 2020, au 31 mars 2021

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Organisme	Nombre de mesures recommandées (A)	Nombre de mesures recommandées entièrement mises en oeuvre (B)	Taux de mise en oeuvre complète (B/A) (%)
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	11	11	100
Ministère de l'Infrastructure	2	2	100
Commission de l'énergie de l'Ontario	1	1	100
Ministère des Transports	17	15	88
Hôpitaux (3) ¹	63	55	87
Autorité de réglementation des services financiers	15	13	87
Metrolinx	36	31	86
Secrétariat du Conseil du Trésor	28	22	79
Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines ²	18	13	72
Santé Ontario ³	33	23	70
Universités (5) ¹	24	16	67
Infrastructure Ontario	39	21	54
Ministère des Soins de longue durée	25	13	52
Ministère de l'Éducation	15	7	47
Réseaux locaux d'intégration des services de santé ⁴	5	2	40
Ministère de la Santé	142	49	35
Ministère des Collèges et Universités	6	2	33
Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs	14	4	29
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences	40	11	28
Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	9	2	22
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	54	4	7
Ontario Power Generation	6	0	0

Taux de mise en oeuvre d'au moins 75 %
Taux de mise en oeuvre de 50 % à 74 %
Taux de mise en oeuvre de 25 % à 49 %
Taux de mise en oeuvre inférieur à 25 %

- 1. Taux de mise en oeuvre d'entités distinctes du secteur parapublic :
 - Hôpitaux : Rouge Valley Health Partners : 100 %; Trillium Health Partners : 81 %; Hôpital régional de Windsor : 81 %.
 - · Universités, par rapport :
 - Qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle : Institut universitaire de technologie de l'Ontario : 50 %; Université Brock : 25 %; Université de Toronto : 25 %.
 - Propriétés intellectuelles des universités : Université McMaster : 100 %; Université de Toronto : 100 %; Université de Waterloo : 100 %.
- 2. Après le 31 mars 2021, ce ministère s'est divisé pour former le ministère de l'Énergie et le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts.
- 3. Le taux de mise en oeuvre indiqué englobe des recommandations qui concernaient au départ Action Cancer Ontario, qui fait maintenant partie de Santé Ontario.
- 4. Au 31 mars 2021, les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) demeuraient séparés de Santé Ontario. À compter du 1^{er} avril 2021, les RLISS ont été transférés à Santé Ontario, qui a assumé la responsabilité de mettre en oeuvre les recommandations en suspens pour les RLISS. Cette responsabilité sera reflétée à compter de l'année de suivi continu 2022.

4.5 Les recommandations en suspens du Comité permanent des comptes publics incluses dans notre *Rapport annuel 2015* ne font plus l'objet d'un suivi

À la fin de nos travaux de suivi continus en 2020, 2 ministères comptaient toujours 9 mesures en suspens, soit 20 % des mesures recommandées par le Comité. Ces mesures concernaient deux rapports publiés entre mars et mai 2015, dont nous avons initialement fait le suivi et dont nous avons fait état dans notre *Rapport annuel 2015*. Les mesures recommandées par le Comité qui n'ont pas été mises en oeuvre portaient sur des aspects comme la nécessité d'améliorer l'accès aux soins ou aux services et la nécessité d'améliorer le suivi ou la surveillance. Voici quelques exemples :

- Violence faite aux femmes le Comité a recommandé que le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires collabore avec les organismes pour mettre au point un processus de suivi pour déterminer si les femmes victimes de violence qui sont aiguillées ailleurs reçoivent les services et le soutien vers lesquels elles ont été dirigées.
- Ressources humaines dans le domaine de la santé—le Comité a recommandé que le ministère de la Santé surveille les cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien de plus près afin de s'assurer qu'elles répondent aux exigences du programme et qu'elles atteignent le nombre ciblé de patients ainsi que les objectifs du programme.

Cela fait maintenant plus de six ans que les mesures recommandées ont été émises. Nous nous attendions à ce que toutes ces mesures aient été mises en oeuvre dès maintenant. Nous ne donnons plus suite aux mesures recommandées formulées au début de 2015. Nous allons plutôt tenir compte des risques résiduels qui s'y rattachent dans le cadre de l'approche fondée sur le risque qui nous sert à sélectionner nos audits futurs.

5.0 Les organismes qui font des progrès dans l'évaluation appropriée de l'état des mesures recommandées

Notre travail de suivi continu repose au départ sur l'information fournie par les organismes suivant l'« auto-évaluation » de leurs progrès au chapitre de la mise en oeuvre des mesures recommandées dans nos rapports sur l'optimisation des ressources ainsi que dans les rapports du Comité permanent des comptes publics (le Comité), de même que sur les documents à l'appui.

Les organismes doivent évaluer eux-mêmes l'état de mise en oeuvre le plus pertinent pour les mesures recommandées en suspens en fonction des cinq catégories suivantes :

- pleinement mise en oeuvre;
- en voie de mise en oeuvre;
- peu ou pas de progrès;
- ne sera pas mise en oeuvre;
- ne s'applique plus.

Au cours de notre travail de suivi continu réalisé en 2021, les organismes ont évalué un total de 289 mesures d'optimisation des ressources recommandées par le Comité comme étant « pleinement mises en oeuvre ». Toutefois, d'après notre examen de la documentation pertinente et, dans certains cas, après avoir effectué des analyses d'échantillons, nous avons constaté que sur les 289 mesures d'optimisation des ressources et les mesures recommandées par le Comité que les organismes ont autoévalué comme étant « pleinement mises en oeuvre », nous n'avons accepté que 48 % (soit 138) comme étant pleinement mises en oeuvre. Pendant nos travaux de 2020, nous avions déterminé que 44 (24 %) des 186 mesures censées être « pleinement mises en oeuvre » selon l'auto-évaluation faite par les organismes l'étaient réellement. Même si les organismes ont déployé des efforts en 2021 pour autoévaluer de façon plus appropriée l'état d'avancement de leurs mesures recommandées, notre Bureau doit encore déployer

d'importants efforts dans ce domaine en ce qui concerne les mesures recommandées qui font l'objet d'une autoévaluation erronée et qui sont « pleinement mises en oeuvre ».

Cela montre de nouveau la nécessité pour les organismes d'effectuer une auto-évaluation plus objective de l'état de la mise en oeuvre des mesures demeurant en suspens.

Annexe 1 : Variation, entre 2020 et 2021, du taux de mise en oeuvre des mesures recommandées dans nos rapports annuels de 2014 à 2017

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Mistal	En 2021 (A)	En 2020 (B)	Variation (A-B)
Ministère ou organisme	(%)	(%)	(%)
Organismes responsables de plus de 30 mesures recommandées			
Universités (3) ¹	73	61	12
Sociétés d'aide à l'enfance (7) ¹	47	37	10
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences	68	60	8
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	49	42	7
Metrolinx	76	70	6
Hôpitaux (3) ¹	87	82	5
Ministère de la Santé	34	29	5
Hôpitaux psychiatriques (4) ¹	100	96	4
Réseaux locaux d'intégration des services de santé 2,3	47	43	4
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs	40	36	4
Ministère du Solliciteur général	32	28	4
Secrétariat du Conseil du Trésor	87	84	3
Santé Ontario ³	62	59	3
Conseils scolaires (4) ¹	43	40	3
Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs	74	72	2
Infrastructure Ontario	63	61	2
Ministère de l'Éducation	62	61	1
Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines ⁴	71	71	0
Organismes responsables de 11 à 30 mesures recommandées			
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales	42	17	25
Ministère des Transports	71	57	14
Consortiums de transport (3) ¹	70	59	11
Commission de l'énergie de l'Ontario	91	82	9
Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire ⁵	31	23	8
Centres de services de santé mentale aux enfants et aux jeunes (4) ¹	68	64	4
Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce ⁶	36	32	4
Ministère des Affaires municipales et du Logement	33	30	3
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	88	88	0
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	75	75	0
Ministère des Soins de longue durée	43	43	0
Organismes responsables de 1 à 10 mesures recommandées			
Ministère de l'Infrastructure	80	60	20
Agricorp	63	50	13
Tribunaux décisionnels Ontario ⁶	60	50	10

Commission ontarienne des libérations conditionnelles	67	67	0
Ministère des Finances ⁷	0	0	0
Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance ⁷	0	0	0
Ministère des Collèges et Universités 5 ^{, 7}	0	0	0

1. Taux de mise en oeuvre d'entités distinctes du secteur parapublic :

Universités:

- 2021 Propriété intellectuelle des universités Université McMaster : 78 %; Université de Toronto : 76 %; Université de Waterloo : 63 %.
- 2020 Propriété intellectuelle des universités Université McMaster : 71 %; Université de Toronto : 61 %; Université de Waterloo : 50 %.

Sociétés d'aide à l'enfance :

- 2021 Districts de Sudbury et de Manitoulin: 57 %; Family and Children's Services of the Waterloo Region: 57 %; Toronto: 57 %; Durham: 43 %; Hamilton: 43 %; Simcoe Muskoka Family Connexions: 43 %; Family and Children's Services of Frontenac, Lennox and Addington: 29 %.
- 2020 Districts de Sudbury et de Manitoulin: 57 %; Family and Children's Services of the Waterloo Region: 57 %; Simcoe Muskoka Family Connexions:
 43 %; Family and Children's Services of Frontenac, Lennox and Addington: 29 %; Hamilton, 29 %; Toronto: 29 %; Durham: 14 %.

Hôpitaux:

- 2021 Fonctionnement des grands hôpitaux communautaires Rouge Valley Health System : 100 %; Hôpital régional de Windsor : 80 %; Trillium Health Partners : 80 %.
- 2020 Fonctionnement des grands hôpitaux communautaires Rouge Valley Health System: 100 %; Trillium Health Partners: 75 %; Hôpital régional de Windsor: 70 %.

Hôpitaux psychiatriques:

- 2021 Centre de toxicomanie et de santé mentale : 100 %; Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores : 100 %; Services de santé Royal
 Ottawa : 100 %; Centre de soins de santé mentale Waypoint : 100 %.
- 2020 Centre de toxicomanie et de santé mentale: 100 %; Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores: 100 %; Services de santé Royal
 Ottawa: 100 %; Centre de soins de santé mentale Waypoint: 86 %.

Conseils scolaires:

- 2021 Gestion des ressources financières et humaines des conseils scolaires conseil de Hastings and Prince Edward: 57 %; Toronto Catholic: 48 %;
 Halton Catholic: 35 %: Hamilton-Wentworth: 35 %;
- 2020 Gestion des ressources financières et humaines des conseils scolaires conseil de Hastings and Prince Edward: 52 %; Toronto Catholic: 43 %;
 Halton Catholic: 35 %: Hamilton-Wentworth: 30 %;

Consortiums de transport :

- 2021 Sudbury: 100 %; Peel: 67 %; Toronto: 44 %.
- 2020 Sudbury: 100 %; Peel: 44 %; Toronto: 33 %.

Centres de santé mentale :

- 2021 Centres de traitement Youthdale: 86 %; Centre pour enfants de Thunder Bay: 71 %; Services d'aide aux enfants et aux familles Kinark: 71 %; Services à l'enfance Vanier: 43 %.
- 2020 Centre pour enfants de Thunder Bay: 71 %; Centres de traitement Youthdale: 71 %; Services d'aide aux enfants et aux familles Kinark: 71 %; Services à l'enfance Vanier: 43 %.
- 2. Le taux de mise en oeuvre pour les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) comprend des recommandations émanant des centres d'accès aux soins communautaires, qui font maintenant partie des RLISS. Le taux global pour les RLISS est lié aux organismes suivants et aux mesures recommandées dans quatre rapports d'audit :

2021

Services communs pour la santé Ontario a coordonné les mesures prises pour donner suite aux recommandations contenues dans les rapports suivants :

- RLISS Réseaux locaux d'intégration des services de santé : 69 %
- \bullet Centres d'accès aux soins communautaires Programme de soins à domicile : 56 %
- RLISS Centres de santé communautaire : 20 %
- RLISS Services des hôpitaux psychiatriques spécialisés : 0 %

2020

Services communs pour la santé Ontario a coordonné les mesures prises pour donner suite aux recommandations contenues dans les rapports suivants :

- RLISS Réseaux locaux d'intégration des services de santé : 56 %
- Centres d'accès aux soins communautaires Programme de soins à domicile : 56 %
- RLISS Centres de santé communautaire : 20 %
- RLISS Services des hôpitaux psychiatriques spécialisés : 0 %
- 3. Le 1er avril 2021, les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) ont été transférés à Santé Ontario. À compter du 1er avril 2021, Santé Ontario a assumé la responsabilité de mettre en oeuvre les recommandations en suspens pour les RLISS. Cette responsabilité sera reflétée à compter de l'année de suivi continu 2022.
- 4. Après le 31 mars 2021, ce ministère s'est divisé pour former le ministère de l'Énergie et le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts.
- 5. En 2021, les recommandations relatives à la Commission des affaires municipales de l'Ontario ont été transférées des Tribunaux décisionnels Ontario aux Tribunaux de l'aménagement du territoire de l'Ontario. Il reste dix mesures recommandées en suspens pour les Tribunaux de l'Ontario et 13 pour les Tribunaux de l'aménagement du territoire de l'Ontario. À des fins de comparaison, les renseignements présentés pour l'année 2020 ont été ajustés de manière à refléter ce changement.
- 6. En 2021, la responsabilité de quatre recommandations en suspens formulées dans notre rapport 2015 sur la propriété intellectuelle des universités a été répartie entre le ministère du Développement économique, la Création d'emplois et le Commerce et le ministère des Collèges et Universités en raison d'un transfert de responsabilité entre les ministères. À des fins de comparaison, les renseignements présentés pour l'année 2020 ont été ajustés de manière à refléter ce changement
- 7. Le taux de mise en oeuvre complet est nul pour chacune des années 2021 et 2020 parce que les mêmes mesures recommandées en suspens n'ont pas été mises en oeuvre au cours de chacune de ces années.

Annexe 2 : Questions que le Comité permanent des comptes publics pourrait envisager de poser pour tenir les organismes responsables de la mise en oeuvre de certaines mesures recommandées

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

a collectivité au moyen d'une surveillance e le taux de récidive des contrevenants dans la collectivité, le ministère de la Sécurité s Services correctionnels doit aiguiller de es ressources, ses programmes et ses services s à risque élevé, en se fixant comme but à long taux élevé de récidive. Sequitable à des programmes de réhabilitation trevenants, le ministère de la Sécurité s Services correctionnels doit faire en sorte gnements suffisants et à jour pour évaluer ses sptation de base, et apporter des modifications ficacité à réduire les taux de récidive. Revauchement et le double emploi des efforts t dans l'ensemble de la province, le Ministère in système coordonné pour la prestation des rimettra aux patients d'aller facilement d'un le santé à l'autre pour recevoir en temps dont ils ont besoin. La mise en place d'un tel nipte du facteur coûts-avantages de certaines gie de l'information à court terme (comme ement utilisées par certains fournisseurs de clairer leurs décisions en matière de soins et ne sont pas nécessaires ou qui font double l'accroître le partage de l'information sur les se cybersanté Ontario poursuit la mise en oeuvre de parme.				
Services Ministère du Pour mieux protéger la collectivité au moyen d'une surveillance tidonnels Solliciteur efficace et pour réduire le taux de récidive des contrevenants duntes purgeant leurs peines dans la collectivité, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels doit aiguiller de maisère par sersources, ses programmes et ses services vers les contrevenants à risque élevé, en se fixant comme but à long terme de réduire leur taux élevé de récidive. Services Ministère du Pour assurer un accès équitable à des programmes de réhabilitation efficaces pour les contrevenants, le ministère de la Sécurité communautaires général communautaires de disposer de renseignements suffisants et à jour pour évaluer ses programmes de readaptation de base, et apporter des modifications pour améliorer leur efficacité à réduire les taux de récidive. Soins Ministère de Afin de diminuer le chevauchement et le double emploi des efforts au sein des RUSS2 et dans l'ensemble de la province, le Ministère doit mettre en place un système coordonné pour la prestation des soins palliatifs, qui permettra aux patients d'aller facilement d'un fournisseur de soins de santé à l'autre pour recevoir en temps opportun les services dont lis ont besoin. La mise en place d'un tel système doit tenir compte du facteur coûts-avantages de certaines solutions de santé pour éclairer leurs décisions en matière de soins de santé pour éclairer leurs décisions en matière de soins de santé pour éclairer leurs décisions en matière de soins et éliminer les tests qui ne sont pas nécessaires ou qui font double emploi, dans le but d'accorfire le partage de l'information sur les patients, pendant que Cybersonté Ontario poursuit la mise en oeuvre d'initiatives à puils long terme.	Section du rapport	Organisme	Recommandation	Questions que l'on pourrait poser
Ministère du Pour mieux protéger la collectivité au moyen d'une surveillance solliciteur efficace et pour réduire le taux de récidive des contrevenants général¹ communautaire et des Services correctionnels doit aiguiller de manière stratégique ses ressources, ses programmes et ses services vers les contrevenants à risque élevé, en se fixant comme but à long terme de réduire leur taux élevé de récidive. Ministère du Pour assurer un accès équitable à des programmes de réhabilitation efficaces pour les contrevenants, le ministère de la Sécurité général¹ communautaire et des Services correctionnels doit faire en sorte de disposer de renseignements suffisants et à jour pour évaluer ses programmes de réadaptation de base, et apporter des modifications pour améliorer leur efficacité à réduire les taux de récidive. Ministère de Afin de diminuer le chevauchement et le double emploi des efforts au sein des RUSS2 et dans l'ensemble de la province, le Ministère doit mettre en place un système coordonné pour la prestation des soins palliarifs, qui permettra aux patients d'aller facilement d'un fournisseur de soins de santé à l'autre pour recevoir en temps opportun les services dont ils ont besoin. La mise en place d'un tel système doit tenir compte du facteur coûts-avantages de certaines soins de santé pour éclairer leurs décisions en matière de soins et éliminer les tests qui ne sont pas nécessaires ou qui font double emploi), dans le but d'accoûtre le partage de l'information sur les patients, pendant que Cybersanté Ontario poursuit la mise en neuvre d'initians, à plus lons ferme.	2014			
Ministère du Sour assurer un accès équitable à des programmes de réhabilitation Solliciteur efficaces pour les contrevenants, le ministère de la Sécurité général¹ communautaire et des Sevices correctionnels doit faire en sorte de disposer de renseignements suffisants et à jour pour évaluer ses programmes de réadaptation de base, et apporter des modifications pour améliorer leur efficacité à réduire les taux de récidive. Ministère de Afin de diminuer le chevauchement et le double emploi des efforts la Santé¹ au sein des RLISS2 et dans l'ensemble de la province, le Ministère doit mettre en place un système coordonné pour la prestation des soins palliatifs, qui permettra aux patients d'aller facilement d'un fournisseur de soins de santé à l'autre pour recevoir en temps opportun les services dont ils ont besoin. La mise en place d'un tel système doit tenir compte du facteur coûts-avantages de certaines solutions de technologie de l'information à court terme (comme celles qui sont actuellement utilisées par certains fournisseurs de soins de santé pour éclairer leurs décisions en matière de soins et éliminer les tests qui ne sont pas nécessaires ou qui font double emploi), dans le but d'accroître le partage de l'information sur les patients, pendant que Cybersanté Ontario poursuit la mise en oeuvre d'initiatives à pilus long temme.	3.01: Services correctionnels communautaires pour adultes et Commission ontarienne des libérations conditionnelles	Ministère du Solliciteur général ¹	Pour mieux protéger la collectivité au moyen d'une surveillance efficace et pour réduire le taux de récidive des contrevenants purgeant leurs peines dans la collectivité, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels doit aiguiller de manière stratégique ses ressources, ses programmes et ses services vers les contrevenants à risque élevé, en se fixant comme but à long terme de réduire leur taux élevé de récidive.	Quels progrès le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a-t-il réalisés en ciblant stratégiquement ses ressources, ses programmes et ses services aux contrevenants à risque élevé afin de réduire la possibilité de récidive élevée?
Ministère de Afin de diminuer le chevauchement et le double emploi des efforts la Santé¹ au sein des RLISS2 et dans l'ensemble de la province, le Ministère doit mettre en place un système coordonné pour la prestation des soins palliatifs, qui permettra aux patients d'aller facilement d'un fournisseur de soins de santé à l'autre pour recevoir en temps opportun les services dont ils ont besoin. La mise en place d'un tel système doit tenir compte du facteur coûts-avantages de certaines solutions de technologie de l'information à court terme (comme celles qui sont actuellement utilisées par certains fournisseurs de soins de santé pour éclairer leurs décisions en matière de soins et éliminer les tests qui ne sont pas nécessaires ou qui font double emploi), dans le but d'accroître le partage de l'information sur les d'initiatives à plus long terme.	3.01: Services correctionnels communautaires pour adultes et Commission ontarienne des libérations conditionnelles	Ministère du Solliciteur général ¹	Pour assurer un accès équitable à des programmes de réhabilitation efficaces pour les contrevenants, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels doit faire en sorte de disposer de renseignements suffisants et à jour pour évaluer ses programmes de réadaptation de base, et apporter des modifications pour améliorer leur efficacité à réduire les taux de récidive.	Que fait le ministère du Solliciteur général pour s'assurer qu'il dispose de renseignements suffisants et à jour pour évaluer ses programmes de réadaptation de base? Le ministère du Solliciteur général a-t-il apporté des changements aux programmes de réadaptation pour les aider à réduire plus efficacement les taux de récidive?
On the Control of the	3.08 : Soins palliatifs	Ministère de la Santé ¹	Afin de diminuer le chevauchement et le double emploi des efforts au sein des RLISS2 et dans l'ensemble de la province, le Ministère doit mettre en place un système coordonné pour la prestation des soins palliatifs, qui permettra aux patients d'aller facilement d'un fournisseur de soins de santé à l'autre pour recevoir en temps opportun les services dont ils ont besoin. La mise en place d'un tel système doit tenir compte du facteur coûts-avantages de certaines solutions de technologie de l'information à court terme (comme celles qui sont actuellement utilisées par certains fournisseurs de soins de santé pour éclairer leurs décisions en matière de soins et éliminer les tests qui ne sont pas nécessaires ou qui font double emploi), dans le but d'accroître le partage de l'information sur les patients, pendant que Cybersanté Ontario poursuit la mise en oeuvre d'initiatives à plus long terme.	Quels sont les progrès réalisés par le ministère de la Santé dans la mise en oeuvre d'un système coordonné de prestation des soins palliatifs qui permet aux patients de se déplacer facilement entre les fournisseurs de soins de santé et de recevoir rapidement les services de soins palliatifs dont ils ont besoin? Le ministère de la Santé a-t-il tenu compte des coûts-avantages des solutions de technologie de l'information à court terme pour accroître le partage de l'information liée aux patients afin de réduire les efforts et les tests inutiles ou redondants au sein des réseaux locaux d'intégration des services de santé² et à l'échelle de la province?

Section	Organisme	Recommandation	Onestions and l'on nourrait noser
3.08 : Soins palliatifs	Ministère de la Santé ¹	Le Ministère, de concert avec les réseaux locaux d'intégration des services², doit s'assurer que les hôpitaux de l'ensemble de la province consignent la durée de l'attente de soins à domicile ou de l'admission dans un centre résidentiel des patients qui n'ont plus besoin de soins actifs dans ce milieu plus dispendieux; qu'ils en rendent compte régulièrement; et qu'ils prennent des mesures, au besoin.	Comment le Ministère et les réseaux locaux d'intégration des services² s'assureront-ils que les hôpitaux de l'ensemble de la province consignent la durée de l'attente de soins à domicile ou de l'admission dans un centre résidentiel des patients qui n'ont plus besoin de soins actifs dans ce milieu plus dispendieux, qu'ils en rendent compte régulièrement; et qu'ils prennent des mesures au besoin?
2015			
3.10 : Gestion des sites contaminés	Secrétariat du Conseil du Trésor	Pour que le gouvernement ait un tableau complet de son passif actuel et éventuel au titre des sites contaminés, les ministères intervenants doivent veiller à ce que le public ait accès à de l'information sur les sites contaminés pour lesquels le gouvernement a comptabilisé un passif.	Comment les ministères touchés feront-ils en sorte que le public ait accès à de l'information sur les sites contaminés pour lesquels le gouvernement a comptabilisé un passif?
3.11: Programme des mines et minéraux	Ministère du Développe- ment du Nord, des Mines et des Forêts¹	Pour encourager les investissements dans le secteur minier de la province, le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts doit préciser les exigences relatives au processus de consultation des Autochtones et à faire en sorte qu'elles soient facilement compréhensibles pour les investisseurs et les collectivités autochtones, et envisager réellement l'exercice d'un leadership accru par la province concernant le processus.	Comment le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts¹ s'assurera-t-il que les exigences entourant son processus de consultation auprès des Autochtones sont clarifiées et facilement comprises par les investisseurs potentiels? Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts¹ a-t-il envisagé la possibilité d'assumer un rôle de leadership accru dans le processus de consultation en répondant directement aux préoccupations des communautés autochtones?
3.11: Programme des mines et minéraux	Ministère du Développe- ment du Nord, des Mines et des Forêts ¹	Afin de protéger la santé et la sécurité publiques et l'environnement des risques que présentent les mines abandonnées, le ministère du Développement du Nord et des Mines doit inspecter dans les plus brefs délais toutes les mines abandonnées à risque élevé qui n'ont pas été inspectées ces cinq dernières années, afin de déterminer si elles présentent des risques pour la sécurité publique.	Quels progrès le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts a-t-il réalisés pour inspecter toutes les mines abandonnées à risque élevé qui n'ont pas été inspectées ces cinq dernières années, afin de déterminer si elles présentent des risques pour la sécurité publique?
2016			
3.02: Changement climatique	Ministère de l'Environne- ment, de la Protection de la nature et des Parcs ¹	Pour informer les Ontariens de ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique doit rendre compte au public, au moins une fois par année, des progrès accomplis pour atteindre ses objectifs.	Quand le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs prévoit-il commencer à produire des rapports publics annuels sur ses progrès globaux vers l'atteinte des objectifs en matière d'émissions afin de tenir la population ontarienne au courant de l'état d'avancement de ses efforts de réduction des gaz à effet de serre?

Section Org	Organisme		
S	Ministère de la Santé¹ Réseaux Iocaux d'intégration des services de santé²	Afin de gérer les temps d'attente de plus en plus longs pour obtenir les services des hôpitaux psychiatriques spécialisés, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et les réseaux locaux d'intégration des services de santé doivent remédier dès que possible aux longs temps d'attente et élaborer une stratégie globale pour les réduire en établissant des objectifs de temps d'attente pour les services des hôpitaux psychiatriques spécialisés.	Comment le ministère de la Santé et les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)² s'attaquent-ils aux longs temps d'attente pour les services des hôpitaux psychiatriques spécialisés? Quels sont les progrès réalisés par le ministère de la Santé et les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)² dans l'élaboration d'une stratégie globale visant à réduire les temps d'attente et à établir des objectifs de temps d'attente pour les services des hôpitaux psychiatriques spécialisés?
4.03 Les contrôles Ser généraux de l'information et et c de l'information mat	Ministère des Services gou- vernementaux et des Services aux consom- mateurs	Le Groupement des services technologiques pour la justice doit permettre l'enregistrement de toutes les modifications apportées aux droits d'accès des utilisateurs à l'information et aux transactions et assurer une surveillance continue des activités clés. L'étendue de l'enregistrement doit être déterminée en fonction de la nature délicate et critique des données. Le Ministère doit définir les données qu'il considère comme délicates et critiques ainsi que celles qui doivent être consignées et surveillées de façon proactive;	Quels sont les progrès réalisés par le Groupement des services technologiques pour la justice du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs en vue de permettre l'enregistrement de tous les accès des utilisateurs à l'information et le changement des transactions? Comment le Groupement des services technologiques pour la justice du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs surveillera-t-il en permanence les principales activités? Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs a-t-il défini les données qu'il considère comme délicates et critiques ainsi que celles qui doivent être consignées et surveillées de façon proactive?
2017			
3.03 : Centres Rés de santé loca communautaire d'in des des et	Réseaux locaux d'intégration des services de santé²	Pour que les clients des centres de santé communautaire (CSC) de tout l'Ontario aient accès à toute la gamme de services de santé et de professionnels membres des équipes interdisciplinaires de soins de santé, et pour mieux diriger la planification des effectifs, les réseaux locaux d'intégration des services de santé², de concert avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, doivent déterminer si tous les CSC devraient offrir un ensemble de services essentiels et mettre à jour l'entente de responsabilisation entre les CSC et les RLISS à cet effet.	Quels sont les plans des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)² pour déterminer si tous les centres de santé communautaire (CSC) devraient offrir un ensemble de services de base et les étapes prévues pour mettre à jour l'entente de responsabilisation entre les CSC et les RLISS à cet effet?
3.04: Gestion Mindes situations Soll d'urgence en gén Ontario	Ministère du Solliciteur général ¹	Pour que les programmes de gestion des situations d'urgence mis en place dans les ministères et les municipalités de l'Ontario comprennent toutes les responsabilités déléguées et soient de nature à préparer ceux-ci à répondre aux situations d'urgence, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, par l'entremise du Bureau provincial de gestion des situations d'urgence, devrait mettre en place un processus de surveillance axé sur la qualité et la pertinence des programmes de gestion des situations d'urgence en vigueur.	Quelles améliorations ont été apportées au processus de surveillance par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels pour améliorer la qualité et la suffisance des programmes de gestion des urgences?

3.07 : Services de laboratoire dans le secteur de la santé	Organisme Ministère de la Santé ¹	Pour que les Ontariens puissent accéder rapidement aux services de laboratoire communautaire, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée doit établir des cibles régionales pour surveiller et évaluer la disponibilité et l'accessibilité des centres de prélèvement communautaires.	Questions que fon pourrait poser Quels sont les progrès du ministère de la Santé dans l'établissement de cibles régionales pour surveiller la disponibilité et l'accessibilité des centres de prélèvement communautaires et y accéder?
3.09 : Programmes publics de médicaments de l'Ontario	Ministère de la Santé ¹	Pour que les patients puissent obtenir rapidement des médicaments dont la couverture peut être accordée aux termes du Programme d'accès exceptionnel, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée doit utiliser ce nouveau système pour recueillir les données nécessaires pour éclairer les décisions en matière de politiques et d'administration des programmes, par exemple pour déterminer s'il faut financer le coût de certains médicaments dans le cadre du Programme d'accès exceptionnel, en fonction d'autres critères particuliers ou en leur accordant une couverture générale par voie d'inscription au Formulaire.	Le Ministère a-t-il utilisé ce nouveau système pour recueillir les données nécessaires pour éclairer les décisions en matière de politiques et d'administration du programme d'accès exceptionnel, par exemple pour déterminer s'il faut financer le coût de certains médicaments dans le cadre du Programme d'accès exceptionnel, en fonction d'autres critères particuliers ou en leur accordant une couverture générale par voie d'inscription au Formulaire?
2018			
3.04 : Services de santé interprovinciaux et internationaux	Ministère de la Santé ¹	Pour rationaliser la gestion du programme destiné aux voyageurs hors pays, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée doit réévaluer les possibilités de réduire les coûts administratifs, par exemple en adoptant un taux de remboursement unique (comme c'est le cas dans d'autres provinces) pour tous les services de santé aux patients hospitalisés qui sont obtenus à l'étranger.	Veuillez expliquer les mesures prises par le ministère de la Santé pour simplifier l'administration du programme des voyageurs à l'étranger, par exemple en adoptant un taux de remboursement unique pour tous les services de santé d'urgence obtenus à l'étranger.
3.05 : Aide juridique Ontario	Ministère du Procureur général	Pour contribuer à une meilleure utilisation des ressources des cliniques juridiques communautaires, nous recommandons que le ministère de la Procureure générale, pour le compte d'Aide juridique Ontario et du Tribunal de l'aide sociale, continue à collaborer avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires afin de réduire encore davantage le nombre de dossiers du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées qui sont portés en appel.	Quels sont les progrès réalisés par le ministère du Procureur général dans ses travaux avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires pour réduire davantage le nombre de cas du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées qui font l'objet d'un processus d'appel?
3.08 : Services d'IRM et de TDM	Ministère de la Santé ¹	Pour que les patients aient un accès équitable aux services d'IRM et de TDM partout dans la province, nous recommandons au ministère de la Santé et des Soins de longue de durée de travailler avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et les hôpitaux pour prendre les mesures nécessaires pour réduire les inégalités de temps d'attente partout dans la province pour les services d'IRM et de TDM.	Quelles mesures le ministère de la Santé a-t-il prises pour réduire les inégalités en matière de temps d'attente dans l'ensemble de la province pour les services d'IRM et de TDM?

Section	Organisme	Recommandation	Questions que l'on pourrait poser
3.10 : Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario	Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	Pour déterminer si les objectifs des changements apportés au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) sont atteints, nous recommandons que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités assure le suivi et la publication de mesures comme les taux de diplomation et d'emploi des bénéficiaires du RAFEO dans leur domaine d'études et le niveau moyen d'endettement des étudiants à la fin des études.	Expliquer dans quelle mesure le ministère de la Formation et des Collèges et Universités assure le suivi et la publication des mesures comme les taux de diplomation et d'emploi des bénéficiaires du Programme d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) dans leur domaine d'études et le niveau moyen d'endettement des étudiants à la fin des études, afin d'atteindre les objectifs des changements apportés au RAFEO.
3.12 : Conseils scolaires – Systèmes de TI et technologie en salle de classe	Peel District School Board	Afin d'offrir un accès plus équitable aux ressources de technologie de l'information (TI) aux élèves de toutes les écoles et conseils scolaires de l'Ontario, nous recommandons que les conseils effectuent une évaluation des besoins des élèves en matière de technologie en classe.	Quels sont les progrès réalisés par le conseil scolaire du district de Peel en vue d'évaluer les besoins des élèves en matière de technologie en classe et d'assurer un accès plus équitable aux ressources de technologie de l'information (TI) en classe pour ses élèves à l'échelle du conseil scolaire?
3.12 : Conseils scolaires – Systèmes de TI et technologie en salle de classe	Algoma District School Board	Algoma District Afin de gérer les risques liés aux principaux processus et à School Board l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) dans les conseils scolaires et dans les écoles, nous recommandons que les conseils scolaires élaborent et mettent à l'essai des plans efficaces de reprise après sinistre qui comprennent des mesures efficaces d'atténuation.	Quand le conseil scolaire du district d'Algoma prévoit-il élaborer et mettre à l'essai des plans de reprise après sinistre qui mettront en place des mesures d'atténuation efficaces pour gérer les risques liés aux principaux processus et infrastructures de technologie de l'information?

Le nom du Ministère a changé depuis l'émission de la mesure initiale recommandée.
 Le 1^{er} avril 2021, les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) ont été transférés à Santé Ontario. Par conséquent, les rapports destinés aux RLISS relèvent de Santé Ontario à compter du 1^{er} avril 2021.

Annexe 3 : Recommandations formulées de 2014 à 2018 qui ont été désignées « Ne sera pas mise en oeuvre », mais qui devraient être mises en oeuvre selon la vérificatrice générale

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section	Organisme	Recommandation	Justification	Incidence
2014				
3.08 : Soins palliatifs	Ministère de la Santé ¹	Recommandation 1 – Mesure 4 Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, de concert avec les RLISS, doit élaborer un cadre stratégique pour la prestation des services de soins palliatifs en Ontario. Ce cadre doit comprendre une projection de la meilleure combinaison de services (comparaison entre les hôpitaux, les centres résidentiels et les soins à domicile) pour répondre aux besoins actuels et futurs des patients.	Selon le Ministère, bien qu'il tire parti des ressources du Rêseau ontarien des soins palliatifs (ROSP) et de l'Institute for Clinical Evaluative Sciences (ICES) pour orienter les nouveaux investissements dans les secteurs où les services présentent d'importantes lacunes (p. ex. les soins à domicile et en milieu communautaire), il n'est pas prévu de déterminer à l'avance pour les équipes de Santé Ontario comment les ressources devraient être allouées. Aucun cadre ne sera élaboré pour déterminer la meilleure combinaison de services (p. ex. hôpital, soins palliatifs ou soins à domicile) pour répondre aux besoins actuels et futurs des patients.	Le Ministère ne prévoit pas créer de cadre pour déterminer à l'avance la répartition des ressources entre les soins hospitaliers, les soins palliatifs et les soins à domicile. Par conséquent, le Ministère ne sait pas si la combinaison actuelle de services répond aux besoins actuels et futurs des patients de l'Ontario.
		Recommandation 4 – Mesure 1 Afin de veiller à ce que les patients ayant besoin de soins palliatifs, y compris de soins de fin de vie, aient un accès semblable à des services semblables, le Ministère, de concert avec les intervenants, dont le comité directeur provincial sur les soins palliatifs en établissement, doit veiller à ce que des pratiques normalisées de détermination de l'admissibilité des patients ayant besoin des services de soins palliatifs soient élaborées et mises en application.	Selon le Ministère, il a déjà identifié une initiative visant à définir des niveaux de soins normalisés pour les clients des soins à domicile et communautaires, y compris ceux qui demandent des soins palliatifs et de fin de vie. Selon le Ministère, cette initiative n'est plus mise en oeuvre. Le Ministère examinera d'autres modèles de prestation de soins qui comprendront la prise de décisions cliniques à l'échelle locale par l'entremise des équipes de Santé Ontario.	Le Ministère n'élaborera et ne mettra en oeuvre aucune pratique normalisée d'admissibilité des patients pour les clients des soins à domicile et communautaires. Par conséquent, les patients admissibles à des services de soins palliatifs dans une région de la province pourraient ne pas être admissibles à des services semblables dans une autre région de la province.

Section	Organisme	Recommandation	Justification	Incidence
2015				
3.01: CASC – Centres d'accès aux soins communautaires – Programme de soins à domicile	Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) ²	Recommandation 13 – Mesure 1 Pour s'assurer que les fonds versés pour recruter et retenir des préposés aux services de soutien à la personne sont dépensés aux fins visées, les centres d'accès aux soins communautaires doivent effectuer des inspections aléatoires des dossiers de leurs fournisseurs de services et communiquer les résultats au ministère de la Santé et des Soins de longue durée.	Un rapport d'audit intitulé Audit of Personal Support Services Wage Enhancement a été effectué par la Division de vérification interne de l'Ontario en janvier 2019. Le rapport soulignait que l'examen d'un échantillon de fournisseurs a révélé que des processus étaient en place pour assurer que seules les personnes admissibles reçoivent l'augmentation salariale appropriée. Les réseaux locaux d'intégration des services de santé (auparavant les centres d'accès aux soins communautaires) et le ministère de la Santé ont indiqué qu'ils ne prévoient pas effectuer d'autres examens de ce secteur.	En 2019, la Division de la vérification interne de l'Ontario a effectué un audit pour vérifier que certains fournisseurs avaient mis en place des processus pour s'assurer que seuls les préposés aux services de soutien à la personne admissibles reçoivent l'augmentation salariale appropriée. Comme les centres d'accès aux soins communautaires (qui font maintenant partie des réseaux locaux d'intégration des services de santé) et le ministère de la Santé n'effectueront pas d'autres travaux dans ce domaine, il ne sera pas en mesure de vérifier si les fonds destinés aux augmentations salariales des préposés aux services de soutien à l'avenir.
		Recommandation 14 – Mesure 5 Pour que le rendement des CASC dans les secteurs opérationnels et financiers critiques soit évalué de façon cohérente et soit transparent pour le public, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, en collaboration avec les RLISS, les CASC et Qualité santé Ontario, doit mettre les données sur la réadmission à l'hôpital à la disposition des centres d'accès aux soins communautaires plus rapidement.	Les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) ont déclaré qu'ils peuvent maintenant accéder directement aux données sur les réadmissions à l'hôpital au moyen du portail SAS Visual Analytics du ministère de la Santé, exploité et géré par la Direction des données sur la santé. Toutefois, les RLISS ont indiqué que le Ministère doit régler la question de fournir plus rapidement les données sur les réadmissions à l'hôpital.	Le fait de ne pas fournir rapidement les données sur les réadmissions à l'hôpital aux réseaux locaux d'intégration des services de santé (auparavant les centres d'accès aux soins communautaires) signifie que les secteurs opérationnels et financiers essentiels ne sont pas évalués de façon uniforme et transparente pour le public.
3.04: Programmes de développement économique et d'emploi	Ministère du Déve- loppement économique, de la Création d'emplois et du Com- merce ³	Recommandation 3 – Mesure 1 Pour s'assurer que les fonds de soutien aux entreprises sont administrés de façon efficace et rentable, le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure doit demander au gouvernement de lui confier la responsabilité de centraliser les fonctions administratives de tous les autres ministères qui offrent un soutien direct aux entreprises.	Le Ministère a déclaré qu'il ne cherchera pas à être responsable des fonctions administratives de tous les autres ministères qui fournissent un soutien direct aux entreprises, car des fonctionnalités centralisées de TI à l'échelle du gouvernement ont été mises en place par le ministère des Finances et le Conseil du Trésor, ce qui permet une meilleure coordination entre les ministères.	Le Ministère ne prendra pas l'initiative de centraliser les fonctions administratives de tous les autres ministères qui fournissent un soutien direct aux entreprises. Par conséquent, le Ministère ne peut s'assurer que le financement direct aux entreprises sera administré de manière efficace et rentable.

Section	Organisme	Recommandation	Justification	Incidence
3.14 : Propriété intellectuelle des universités	Ministère du Déve- loppement économique, de la Création d'emplois et du Commerce ³	Recommandation 5 – Mesure 2 Pour optimiser ses investissements dans les activités de recherche et de commercialisation, le ministère de la Recherche et de l'Innovation (le Ministère) doit collaborer avec les intervenants pour élaborer collectivement des mesures de rendement efficaces afin d'évaluer les avantages socioéconomiques pour la population ontarienne.	En février 2020, les responsabilités en matière de recherche ont été transférées au ministère des Collèges et Universités. Les activités de commercialisation demeurent au ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le Ministère). Le Ministère a déclaré qu'il ne collaborerait pas avec un intervenant clé, le Centre de l'innovation de l'Ontario (le Centre) pour travailler avec les universités afin de rendre compte régulièrement et publiquement des mesures du rendement des efforts de commercialisation. Le Ministère a déclaré que le Centre n'a aucun pouvoir ni aucune compétence sur les universités.	Le Ministère n'élaborera pas de mesures de rendement utiles pour évaluer les avantages socioéconomiques pour les Ontariens. Sans ces mesures, le Ministère ne peut s'assurer d'optimiser ses investissements dans les activités de recherche et de commercialisation.
		Recommandation 5 - Mesure 4 Pour optimiser ses investissements dans les activités de recherche et de commercialisation, le ministère de la Recherche et de l'Innovation (le Ministère) doit rendre publics les résultats de rendement pour les programmes de financement et de commercialisation de la recherche.	En février 2020, les responsabilités en matière de recherche ont été transférées au ministère des Collèges et Universités. Les activités de commercialisation demeurent au ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le Ministère). Le Ministère a déclaré qu'il ne demanderait pas au Centre de l'innovation de l'Ontario (le Centre), un organisme avec lequel il a conclu une entente, de travailler avec les universités afin de rendre compte régulièrement et publiquement des mesures du rendement des efforts de commercialisation. Le Ministère a déclaré que le Centre n'a aucun pouvoir ni aucune compétence sur les universités.	Le Ministère ne rendra pas publics les résultats de rendement des programmes de commercialisation. Sans ces rapports, le Ministère ne peut s'assurer d'optimiser ses investissements dans les activités de commercialisation.

Section	Organisme	Recommandation	Justification	Incidence
2016				
3.09: Metrolinx - Adjudication et surveillance des marchés de construction des transports en commun	Metrolinx	Recommandation 17 – Mesure 1 Pour s'assurer que Metrolinx ne paie pas de coûts de construction excessifs à CN et CP, il devrait renégocier son entente-cadre à long terme avec CN afin que les taux de majoration correspondent davantage aux repères de l'industrie.	Metrolinx a déclaré qu'il n'existe pas de point de référence comparable de l'industrie à utiliser pour les taux de majoration. Metrolinx a également déclaré que les taux de l'Office des transports du Canada utilisés comme repères de l'industrie au moment du rapport d'optimisation des ressources de 2016 ne sont pas indicatifs des coûts dans le sud de l'Ontario, où CN mène la majorité de ses projets avec Metrolinx. Le CN utilise une méthodologie interne pour affecter les coûts indirects réels de l'ingéniere à ses projets d'immobilisations sous forme de pourcentages standards (taux de majoration) appliqués aux coûts directs de la main-d'oeuvre et des matériaux. Le taux de majoration est fondé sur les coûts indirects réels et c'est ce que le CN utilise pour ses projets internes. Metrolinx n'est pas en mesure de renégocier son entente-cadre à long terme avec CN pour que les taux de majoration correspondent davantage aux taux de référence de l'industrie et ne peut accepter de les raux de majoration correspondent davantage aux faux de majoration correspondent davantage aux faux de les faux de majoration correspondent davantage aux faux de référence de l'industrie et ne peut accepter	Metrolinx n'est pas en mesure de renégocier son entente-cadre à long terme avec CN pour que les taux de majoration correspondent aux taux repères de l'industrie. Par conséquent, Metrolinx ne peut déterminer si les coûts de CN sont raisonnables et équitables et correspondent aux repères de l'industrie.
			que les caux de majoration calcules par cry, qui sont fondés sur les coûts réels.	

	-			
3.10: Ministère des Transports – Adjudication et surveillance des marchés de construction de l'infrastructure routière	Ministère des Transports	Recommandation 7 - Mesure 1 Pour faire en sorte que les entrepreneurs peu performants ou qui ne respectent pas les normes de sécurité et les autres exigences reçoivent des sanctions proportionnelles à leur rendement ou comportement inacceptable, le ministère des Transports doit déterminer des sanctions appropriées pour les entrepreneurs obtenant une cote de rendement insatisfaisant.	Le Ministère a déclaré que le comité de qualification détermine les mesures appropriées ou les sanctions administratives à prendre en fonction de chaque situation particulière qui survient avec un entrepreneur et qu'il n'a pas le pouvoir d'imposer des sanctions. L'objectif du ministère est d'améliorer le comportement des entrepreneurs. Selon le ministère, le comité de qualification délibère pour décider comment réagir à chaque enjeu. On souligne que le caractère unique de chaque situation ne permet pas l'application de sanctions prédéfinies pour les cotes insatisfaisantes.	Le Ministère n'établira pas les sanctions appropriées pour les entrepreneurs obtenant une cote de rendement insatisfaisant. Par conséquent, elle ne peut garantir que les entrepreneurs peu performants sont pénalisés de façon appropriée pour leur rendement ou leur comportement.
		Recommandation 7 – Mesure 2 Pour faire en sorte que les entrepreneurs peu performants ou qui ne respectent pas les normes de sécurité et les autres exigences reçoivent des sanctions proportionnelles à leur rendement ou comportement inacceptable, le ministère des Transports doit adopter des règles plus rigoureuses pour interdire aux entrepreneurs ayant contrevenu aux règlements de sécurité de soumissionner.	Le Ministère a déclaré que le comité de qualification détermine les mesures appropriées ou les sanctions administratives à prendre en fonction de chaque situation particulière qui survient avec un entrepreneur et qu'il n'a pas le pouvoir d'imposer des sanctions. L'objectif du ministère est d'améliorer le comportement des entrepreneurs. Selon le ministère, le comité de qualification délibère pour décider comment réagir à chaque enjeu. On souligne que le caractère unique de chaque situation ne permet pas l'application de sanctions prédéfinies pour le non-respect des règles de sécurité.	Le Ministère n'adoptera pas de règles plus rigoureuses pour interdire aux entrepreneurs ayant contrevenu aux règlements de sécurité de soumissionner. Il ne peut dont pas faire en sorte que les entrepreneurs peu performants ou qui ne respectent pas les normes de sécurité et les autres exigences reçoivent des sanctions proportionnelles à leur rendement ou comportement inacceptable.

Section	Organisme	Recommandation	Justification	Incidence
		Recommandation 7 – Mesure 3 Pour faire en sorte que les entrepreneurs peu performants ou qui ne respectent pas les normes de sécurité et les autres exigences reçoivent des sanctions proportionnelles à leur rendement ou comportement inacceptable, le ministère des Transports doit déterminer des sanctions appropriées pour les entrepreneurs qui rapportent des données financières inexactes au Ministère.	Le Ministère a déclaré que le comité de qualification détermine les mesures appropriées ou les sanctions administratives à prendre en fonction de chaque situation particulière qui survient avec un entrepreneur et qu'il n'a pas le pouvoir d'imposer des sanctions. L'objectif du Ministère est d'améliorer le comportement des entrepreneurs. Selon le ministère, le comité de qualification délibère pour décider comment réagir à chaque enjeu. On souligne que le caractère unique de chaque situation ne permet pas l'application de sanctions prédéfinies pour les données financières inexactes.	Le Ministère n'établira pas les sanctions appropriées à l'endroit des entrepreneurs qui fournissent des renseignements financiers erronés au Ministère. Il ne peut dont pas faire en sorte que les entrepreneurs peu performants ou qui ne respectent pas les normes de sécurité et les autres exigences reçoivent des sanctions proportionnelles à leur rendement ou comportement inacceptable.
2017				
3.03 : Centres de santé communautaire	Ministère de la Santé ¹	Recommandation 5 – Mesure 3 Pour disposer de renseignements utiles et complets permettant de mesurer l'efficacité des centres de santé communautaires (CSC), le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le Ministère), de concert avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), établit des échéances pour la collecte d'information visant les autres mesures classées par ordre de priorité par le Ministère selon le Cadre de mesure du	Pendant de l'année en cours, le Ministère a déclaré qu'il ne poursuivait pas la mise en oeuvre de cette recommandation. Selon le Ministère, « le paysage des soins primaires a évolué avec le développement de Santé Ontario, d'Équipes Santé Ontario et de nouvelles priorités en matière de soins ». Par conséquent, le Ministère a fait indique qu'il doit également améliorer sa façon de mesurer l'incidence des soins primaires.	Le Ministère ne fixera pas d'échéances pour la collecte d'information visant les autres mesures classées par ordre de priorité par le Ministère selon le Cadre de mesure du rendement des soins primaires, parce que la situation a évolué. Sans établir d'échéanciers qui tiennent compte du secteur et des modèles de prestation pour la saisie des données pertinentes sur la mesure du rendement, le Ministère ne sera pas en mesure

les renseignements nécessaires pour

comprenait pas d'indicateurs sur les opioïdes,

qui constituent maintenant une priorité en matière de production de rapports. On a

mesure du rendement des soins primaires ne

rendement des soins primaires.

mesure du rendement qui reflète le secteur et

les modèles de prestation.

afin de saisir l'information pertinente sur la également noté que ce cadre doit être revu

mesurer l'efficacité des centres de

santé communautaire.

de déterminer s'il dispose de tous

Section	Organisme	Recommandation	Justification	Incidence
3.05: Programmes de soutien agricole	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales	Recommandation 10 – Mesure 1 Pour que le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (le Ministère) fournisse en temps opportun un soutien approprié aux agriculteurs dans les situations de crise, nous recommandons que le Ministère élabore un plan d'intervention en cas de crise qui décrive les rôles et les responsabilités concernant la conception et l'exécution des programmes de gestion de crise, établisse des critères indiquant à quel moment le soutien sera fourni et qui en seront les bénéficiaires, et détermine les possibles sources de financement;	Le Ministère a déclaré qu'il n'est pas possible d'élaborer un plan d'intervention en cas de crise qui établit les critères pour déterminer quand le soutien sera offert en raison de la grande diversité du secteur agricole et de l'ampleur des catastrophes potentielles.	Le Ministère n'élaborera pas de plan d'intervention en cas de crise qui établit les critères pour déterminer quand le soutien sera offert. Sans ces critères, le Ministère ne peut offrir un soutien opportun et approprié aux agriculteurs en situation de crise.
3.08 : Financement et surveillance des conseils scolaires par le Ministère	Ministère de l'Éducation	Recommandation 11 – Mesure 1 Pour que les conseils scolaires adoptent les pratiques exemplaires définies dans les examens opérationnels, le Ministère doit faire un suivi auprès d'eux pour déterminer l'état de la mise en oeuvre des recommandations principales formulées lors de leur examen et collaborer avec les conseils à la mise en place de ces pratiques lorsqu'ils ne l'ont pas encore fait.	Selon le Ministère, même si bon nombre des pratiques exemplaires établies dans le cadre des examens opérationnels demeurent pertinentes aujourd'hui, le cadre élargi dans lequel les conseils scolaires exercent leurs activités a évolué et s'est agrandi au fil du temps. À la lumière des changements et des nouvelles initiatives qui ont façonné le paysage dans lequel évoluent les conseils scolaires au cours de la dernière décennie, le Ministère ne souhaite pas relancer ou revoir les examens opérationnels pour le moment.	Le Ministère ne souhaite pas relancer ou revoir les examens opérationnels pour le moment. Cela pourrait faire en sorte que les conseils scolaires n'adoptent pas certaines pratiques exemplaires relevées lors des examens opérationnels.

Section	Organisme	Recommandation	Justification	Incidence
3.09 : Programmes publics de médicaments de l'Ontario	Ministère de la Santé ¹	Recommandation 10 – Mesure 2 Pour réduire le risque que des opioïdes soient prescrits, délivrés et consommés de façon inappropriée, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée doit regrouper, surveiller et analyser les données relatives à ses principales initiatives afin d'établir si ces dernières aident à réduire le nombre de cas de dépendance aux opioïdes ainsi que de surdoses et de décès attribuables aux opioïdes, et de rendre compte au public de la mesure dans laquelle les initiatives atteignent les objectifs prévus.	Selon le Ministère, il serait difficile de démontrer la causalité entre les programmes provinciaux individuels et les méfaits liés aux opioïdes. Le Ministère a déclaré qu'il assure un suivi interne des extrants et des mesures du rendement pour chaque initiative d'intervention en cas de crise des opioïdes et qu'il les communique tous les trois mois au Conseil du Trésor, mais qu'ils ne sont pas rendus publics. Le Ministère a déclaré qu'il ne rend pas compte publiquement des renseignements sur les surdoses d'opioïdes et les décès liés aux opioïdes, car d'autres partenaires, dont Santé publique Ontario et le coroner en chef de l'Ontario, font le suivi de ces données et en rendent compte. Le Ministère a déclaré qu'il n'est pas prévu pour le moment d'élargir davantage les rapports publics sur les initiatives liées aux opioïdes et qu'il continuera de travailler avec Santé Ontario et d'autres partenaires du système pour surveiller et analyser les tendances liées à la crise des opioïdes et utiliser cette information pour éclairer la prise de décisions relatives aux politiques et aux programmes.	Le Ministère n'a pas évalué et rendu public le succès de ses initiatives visant à réduire le nombre de personnes souffrant de dépendance aux opioïdes et de surdoses et le nombre de décès liés aux opioïdes. Par conséquent, il y a un risque de prescription, de délivrance et d'utilisation inappropriée d'opioïdes.
3.12 : Gestion des ressources financières et humaines des conseils scolaires	Hamilton- Wentworth District School Board	Recommandation 5 – Mesure 1 Afin de s'assurer que les fonds destinés à des priorités précises en matière d'éducation sont utilisés aux fins prévues, les conseils scolaires doivent axer l'utilisation du financement sur les domaines fondés sur des données probantes où les élèves à risque et ceux qui apprennent l'anglais affichent un rendement inférieur aux normes provinciales.	Selon le conseil scolaire de Hamilton-Wentworth, cette mesure recommandée n'est pas une exigence des Subventions pour les besoins des élèves et le conseil scolaire a la latitude d'utiliser l'allocation selon ses priorités.	Le conseil scolaire du district de Hamilton-Wentworth a déterminé que l'utilisation du financement dans les domaines fondés sur des données probantes où le rendement des apprenants est inférieur aux normes provinciales n'est pas une exigence des subventions pour les besoins des élèves et que le conseil scolaire a la latitude d'affecter le financement selon ses priorités. Par conséquent, le financement du Ministère pour des priorités précises en matière d'éducation ne peut pas être utilisé aux fins prévues.

ction	Organisme	Recommandation	Justification	Incidence
	Conseil scolaire catholique du district de Toronto	Recommandation 8 - Mesure 1 Afin de mieux s'assurer que les services de soutien en éducation de l'enfance en difficulté répondent aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers, les conseils scolaires doivent établir et rendre publics les principaux indicateurs de rendement scolaire et autre afin de suivre l'amélioration des élèves pour chaque type d'anomalie.	Selon le Toronto Catholic District School Board, les rapports ne seront pas fondés sur les besoins particuliers parce que l'on craint que les élèves individuels soient facilement identifiés au moyen des données et qu'il y ait des préoccupations liées à la stigmatisation associée à la répartition des données comme un échec pour les élèves ayant des besoins particuliers, un faible rendement scolaire pouvant être interprété comme un échec pour les élèves ayant des besoins particuliers. Le conseil scolaire a déclaré qu'il ne prévoit pas rendre compte publiquement des indicateurs clés du rendement scolaire et non scolaire pour suivre l'amélioration des élèves pour chaque type d'exception et qu'il n'élaborera pas de mesures de l'efficacité des plans de transition pour des raisons de protection de la vie privée.	Le Toronto Catholic District School Board n'établira pas et ne publiera pas d'indicateurs clés de rendement scolaire et non scolaire selon les besoins particuliers. Par conséquent, la commission scolaire ne peut s'assurer que les services de soutien éducatif spécialisé répondent aux besoins des élèves à besoins particuliers.
		Recommandation 9 – Mesure 4 Pour assurer une surveillance efficace des opérations, les conseils scolaires doivent, dans la mesure du possible, assurer la coordination de l'examen des questions communes à tous les conseils scolaires de la région par les équipes régionales d'audit interne afin de cerner les pratiques exemplaires, qui devraient ensuite être communiquées aux conseils scolaires de toute la province.	Le conseil scolaire catholique de district de Toronto a déclaré qu'il avait communiqué la nécessité de cerner les pratiques exemplaires et de les transmettre au comité directeur de coordination pour l'équipe de vérification interne de Toronto et de la région. Le conseil scolaire a noté que le gestionnaire de l'équipe de vérification interne de Toronto et de la région reconnaît cette orientation. Au-delà de l'acte de communication et d'orientation, le conseil scolaire a déclaré qu'il n'est pas en mesure de mandater et de diriger les activités de l'équipe indépendante de Toronto et de la Vérification interne régionale. Selon le conseil scolaire, il s'agit d'un sujet de préoccupation qui relève de la compétence provinciale.	Le conseil scolaire catholique de district de Toronto ne peut pas ordonner et diriger les activités de l'équipe indépendante de vérification interne de Toronto et de la région. La coordination insuffisante pour que les équipes régionales de vérification interne examinent les enjeux communs des conseils et échangent des pratiques exemplaires à l'échelle de la province pourrait entraîner une surveillance inefficace des activités des conseils scolaires.

Section	Organisme	Recommandation	Justification	Incidence
2018				
3.07: Metrolinx – Planification de la construction et de l'infrastructure de TLR	Metrolinx	Recommandation 1 - Mesure 1 Afin de remplir efficacement son mandat de mettre en oeuvre le plan de transport de la région du Grand Toronto et de Hamilton, nous recommandons que Metrolinx envisage d'obtenir l'approbation de la province et des municipalités pour le plan régional de transport et de collaborer avec le gouvernement provincial pour convenir d'un financement à long terme des projets prévus dans le Plan afin de réduire au minimum le risque de retard et d'annulation des projets.	Metrolinx a déclaré qu'en tant que société de la Couronne, elle n'est pas en mesure d'obtenir un financement à long terme pour les projets dans le plan régional de transport afin de minimiser le risque de retards et d'annulations de projets. Metrolinx est soumise au le processus budgétaire provincial pour obtenir un financement annuel.	Si Metrolinx n'est pas en mesure d'obtenir un financement à long terme pour les projets du plan de transport, il y a un risque que Metrolinx ne soit pas en mesure de remplir son mandat de mettre en oeuvre efficacement le plan de transport.
		Recommandation 7 – Mesure 2 Pour rectifier les problèmes de plan de conception et de contenu qui surviennent afin qu'il n'y ait pas de retards indus dans l'avenir et pour que le projet de train léger Eglinton Crosstown soit construit conformément aux exigences convenues, nous recommandons que Metrolinx collabore avec le consortium [DMFA] pour réduire au minimum le nombre de conceptions partielles présentées afin de faciliter l'examen et l'approbation de la conception par les conseillers techniques de Metrolinx et la CTT.	L'entente de projet conclue entre Metrolinx et le consortium DMFA n'a pas été renégociée pour inclure des dispositions permettant à Metrolinx de restreindre les soumissions de plans partiels. Metrolinx peut inciter le consortium à présenter ses plans pour qu'ils soient d'une certaine taille et selon une séquence afin d'optimiser le processus de conception et de conserver les ressources de toutes les parties. En vertu de l'entente de projet, le consortium peut et a choisi de procéder « à ses risques ». Il a donc procédé en sachant qu'il assumait la responsabilité, s'il est par la suite déterminé que l'infrastructure a été construite en conformité avec la conception ou les exigences de a convention d'exécution de projet.	Metrolinx n'est pas autorisée à restreindre les présentations partielles conformément à l'entente de projet conclue avec le consortium DMFA. Le fait de ne pas imposer de restrictions sur les soumissions partielles pourrait entraîner des retards excessifs et un risque que les conseillers techniques ne soient pas en mesure d'évaluer si la conception de la station est sécuritaire et de contrôler le risque de dangers.

Section	Organisme	Recommandation	Justification	Incidence
3.10 : Régime d'aide financière aux	Ministère des Collèges et Universités ⁴	Recommandation 1 – Mesure 1 Afin de déterminer si les objectifs associés aux modifications du Régime d'aide financière aux	Le Ministère a déclaré que cette recommandation ne pouvait être mise en oeuvre en raison du manque de données.	Le Ministère ne peut démontrer si les objectifs des changements apportés au RAFEO sont atteints et s'il y a eu une augmentation
étudiantes et étudiants de l'Ontario		étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) ont été atteints, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités doit déterminer	Selon le Ministère, il n'existe pas d'indicateurs permettant de repérer les groupes sous-représentés dans la collecte des données	du nombre d'étudiants issus de groupes sous-représentés dans les établissements postsecondaires.
		s'il y avait eu une augmentation du nombre d'étudiants issus de groupes sous-représentés dans les établissements mostsecondaires	sur les inscriptions, et il n'existe pas d'autres sources qui fourniraient cette information	Le Ministère ne peut pas non plus s'assurer si la composition des élèves inscrits dans des écoles nostsecondaires a changé et nar le fait
			de couplages de données dans le Programme d'aide financière aux étudiantes et étudiants	même, si un plus grand nombre de personnes sous-représentées étaient inscrites à des
			de l'Ontario. Le Ministère a déclaré qu'il continuera de	études postsecondaires dans le passé.
			mesurer la participation des groupes sous- représentés au RAFEO (cà-d. les apprenants	
			autochtones, les étudiants handicapés, les apprenants adultes et les étudiants à faible revenu).	
			Le Ministère a également déclaré qu'il s'efforcera d'améliorer continuellement la collecte la production de rapporte et l'analyse	
			des données afin que les progrès puissent être mieux suivis pour toutes les priorités et	
			tous les résultats du Ministère, y compris l'augmentation du nombre d'inscriptions chez les groupes sous-représentés.	

Section	Organisme	Organisme Recommandation	Justification	Incidence
3.11:Ontario	Ministère des	Ministère des Recommandation 9 - Mesure 3	Le Ministère a déclaré qu'il existe un risque	Le Ministère et l'Ordre ne peuvent s'assurer
au travail	Services à	Nous recommandons que le ministère des	que la divulgation publique d'une liste de	que les médecins soupçonnés d'avoir mal ou
	l'enfance et	Services à l'enfance et des Services sociaux	noms de médecins qui, selon le Ministère, ont faussement remplis les demandes d'allocation	faussement remplis les demandes d'allocation
	des Services	et communautaires (le Ministère) collabore	mal ou faussement remplis des demandes	de régime alimentaire spécial ou les médecins
	sociaux et	avec l'Ordre des médecins et chirurgiens de	d'allocation de régime alimentaire spécial,	faisant l'objet d'une enquête ou ayant déjà
	communau-	l'Ontario (l'Ordre) et qu'il distribue à tous	ou de médecins au sujet desquels le Collège	été sanctionnés sont portés à l'attention des
	taires	les gestionnaires de services une liste des	fait enquête ou qui ont déjà été sanctionnés	gestionnaires de services.
		médecins qu'il soupçonne d'approuver des	puisse être considérée comme une divulgation	
		demandes douteuses d'allocation pour régime	de renseignements personnels contraire à la	
		alimentaire spécial, y compris les médecins	Loi sur l'accès à l'information et la protection	
		que l'Ordre enquête ou a déjà sanctionnés.	des renseignements personnels.	

Remarque : Les mesures visant un groupe d'entités sont divisées par le nombre d'entités et sont inscrites sous forme de fractions. Par conséquent, la présente annexe comptera plus que les 18 mesures mentionnées à la section 3.8.

- 1. Anciennement le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.
 - 2. Auparavant, les centres d'accès aux soins communautaires.
- 3. Anciennement ministère du Développement économique et de la Croissance et ministère de la Recherche et de l'Innovation.
 - 4. Anciennement ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Annexe 4 : Rapports publiés par le Comité permanent des comptes publics de mars 2015* à mars 2020

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Titre du rapport	Date de diffusion
Commission des services financiers de l'Ontario – Surveillance réglementaire des régimes de retraite et des services financiers	Juin 2015
Infrastructure Ontario – Diversification des modes de financement et d'approvisionnement	Juin 2015
Qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle	Juin 2015
Programmes de dépistage du cancer	Nov. 2015
Initiative des compteurs intelligents	Nov. 2015
Éducation des élèves autochtones	Mars 2016
Comptes publics de la province	Avril 2016
Metrolinx – Planification régionale des transports	Juin 2016
ServiceOntario ServiceOntario	Juin 2016
Stratégie visant des écoles saines	Oct. 2016
CASC – Centres d'accès aux soins communautaires – Programme des soins à domicile	Déc. 2016
Améliorer la reddition de compte	Déc. 2016
Planification du réseau d'électricité	Mars 2017
Propriété intellectuelle des universités	Avril 2017
Programme d'inspection de la qualité des foyers de soins de longue durée	Mai 2017
Comptes publics de la province	Mai 2017
Services de santé mentale aux enfants et aux jeunes	Déc. 2017
Emploi Ontario	Déc. 2017
Ministère des Transports - Adjudication et surveillance des marchés de construction de l'infrastructure routière	Déc. 2017
Fonctionnement des grands hôpitaux communautaires	Févr. 2018
Factures des médecins	Févr. 2018
Immunisation	Avril 2018
Metrolinx - Adjudication et surveillance de marchés de construction des transports en commun	Mai 2018
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité - Surveillance du marché et cybersécurité	Mai 2018
Comptes publics de la province	Mai 2018
Services d'établissement et d'intégration pour les nouveaux arrivants	Févr. 2019
Services de traitement du cancer	Oct. 2019
Services des biens immobiliers	Oct. 2019
Santé publique : Prévention des maladies chroniques	Nov. 2019
Projet de remise en état de la centrale nucléaire de Darlington	Déc. 2019
Ontario au travail	Déc. 2019
Comptes publics de la province	Févr. 2020

^{*} Les rapports du Comité permanent des comptes publics publiés avant juin 2015 n'ont pas fait l'objet d'un suivi en 2021.

nnexe f 5 : Recommandations formulées par le Comité permanent des comptes publics de 2015 à 2020^4 qui ont été désignées « Ne sera pas mise en oeuvre » en 2021, mais qui devraient être mises en oeuvre selon la érificatrice générale

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section	Organisme	Recommandation	Justification
2016			
Décembre: Ministère CASC - Centres la Santé² d'accès aux soins commu- nautaires - Programme des soins à domicile	Ministère de la Santé ²	Recommandation 6 – Mesure 1 Le Comité permanent des comptes publics recommande que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, de concert avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé, démontre que le financement destiné aux augmentations salariales des préposés aux services de soutien à la personne a été dépensé comme prévu.	Le Ministère a déclaré qu'un rapport intitulé <i>Audit de la bonification des salaires des services de soutien à la personne</i> a été rédigé par la Division de la vérification interne de l'Ontario en janvier 2019. Le rapport soulignait que l'examen d'un échantillon de fournisseurs a révélé que des processus étaient en place pour assurer que seules les personnes admissibles reçoivent l'augmentation salariale appropriée. Le Ministère a indiqué qu'il ne prévoit pas effectuer d'autres examens de ce secteur.
2017			
Avril: Propriété Ministère du	Ministère du	Recommandation 4 - Mesure 1	En février 2020, les responsabilités en matière de recherche ont été transférées au

ministère des Collèges et Universités. Les activités de commercialisation demeurent

Que le ministère de la Recherche, de l'Innovation

socioéconomique aux fins des rapports publics sur les résultats des activités universitaires de

recherche et de commercialisation.

et des Sciences établisse, de concert avec les universités, des indicateurs de rendement

économique, de la Création d'emplois et du Commerce³

intellectuelle des universités

Développement

rendement pour les efforts de commercialisation, car le Centre n'a aucun pouvoir ni

aucune autorité sur les universités.

intervenant clé, le Centre de l'innovation de l'Ontario (le Centre) de collaborer avec les universités pour rendre compte régulièrement et publiquement des mesures du

au ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le Ministère). Le Ministère a déclaré qu'il ne demanderait pas à un

Recommandation 7 – Mesure 1 Que le ministère de la Recherche, det des Sciences collabore avec les Les province pour publier régulièreme sur les résultats et le rendement des de financement et de commercialiss la recherche.		
	ation 7 eee de ces coll our pul ats et le	En février 2020, les responsabilités en matière de recherche ont été transférées au ministère des Collèges et Universités. Les activités de commercialisation demeurent au ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le Ministère). Le Ministère a déclaré qu'il ne demanderait pas au Centre de l'innovation de l'Ontario (le Centre) de travailler avec les universités afin de rendre compte régulièrement et publiquement des mesures du rendement des efforts de commercialisation. Le Ministère a déclaré que le Centre n'a aucun pouvoir ni aucune compétence sur les universités.
		Le Ministère a déclaré que les activités de programme, les produits livrables et les responsabilités du Centre à l'égard du Ministère sont régis par l'entente de paiement de transfert en vigueur avec le Ministère. Cette entente de paiement de transfert n'exige pas que le Centre collabore avec les universités pour signaler les résultats liés à la commercialisation qui dépassent les exigences de l'entente.

Remarque: Les mesures visant un groupe d'entités sont divisées par le nombre d'entités et sont inscrites sous forme de fractions. Par conséquent, la présente annexe comptera plus que les deux mesures mentionnées à la section 4.4.

- 1. Nous avons examiné les recommandations formulées de 2015 à 2020 qui demeurent en suspens, mais n'avons pas évalué celles de 2015, 2018, 2019 ou 2020 qui ont été désignées « Ne sera pas mise en oeuvre » en 2021.
- 2. Anciennement ministère de la Santé et des Soins de longue durée.3. Anciennement ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences.